
# **Recherche sur l’opinion publique :Plan de protection des océans – Confiancedes Canadiens à l’égard de la sécuritémaritime 2022**

## Rapport sur les constatations

**Préparé à l’intention de Transports Canada**

**Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

**Numéro de contrat :** T8053-210140/001/CY

**Valeur du contrat :** 157 084,27 $

**Date d’attribution des services :** 17 décembre 2021

**Date de livraison des services :** 9 mai 2022

**Numéro d’enregistrement :** ROP 062-21

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à TC.PublicOpinion-OpinionPublique.TC@tc.gc.ca

***This report is also available in English***

**Recherche sur l’opinion publique : Plan de protection des océans – Confiance des Canadiens à l’égard de la sécurité maritime 2022**

**Rapport sur les constatations**

**Préparé pour Transports Canada**

Nom du fournisseur : **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE** **EKOS INC.**

Date : 9 mai 2022

Cette recherche sur l’opinion publique présente les résultats d’un sondage en ligne mené par les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte de Transports Canada. Cette étude a été menée auprès de 2 791 Canadiens en février 2022. Vingt-cinq entrevues individuelles avec des participants autochtones ont aussi été menées pendant la même période.

This publication is also available in English under the title: Public Opinion Research Study: Oceans Protection Plan – Canadians Confidence in Marine Safety 2022.

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à l’adresse suivante : tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca ou à :

Transports Canada

330, rue Sparks

Ottawa (Ontario) K1A 0N5

**Numéro de catalogue :** T29-173/1-2022F -PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-42920-5

**Publications connexes (numéro d’enregistrement : ROP**062-21**)**

T29-173/1-2022E -PDF (Anglais)

978-0-660-42918-2

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2022

**Table des matières**

[**Liste des tableaux** 4](#_Toc101797047)

[**Liste des graphiques** 4](#_Toc101797048)

[**Sommaire** 5](#_Toc101797049)

[A. Contexte et objectifs 5](#_Toc101797050)

[B. Méthodologie 5](#_Toc101797051)

[C. Principales constatations 6](#_Toc101797052)

[D. Note aux lecteurs 12](#_Toc101797053)

[E. Certification de neutralité politique 13](#_Toc101797054)

[**Résultats détaillés** 14](#_Toc101797055)

[A. Sommaire des constatations du sondage 14](#_Toc101797056)

[B. Résultats des entrevues avec des participants autochtones 62](#_Toc101797057)

[**Annexes** 81](#_Toc101797058)

[A. Détails méthodologiques 81](#_Toc101797059)

[B. Entrevues approfondies avec des participants autochtones 88](#_Toc101797060)

[C. Questionnaire du sondage 89](#_Toc101797061)

[D. Guide d’entrevue des participants autochtones 104](#_Toc101797062)

### **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Sources de préoccupation

Tableau 2 : Sources de connaissance du Plan de protection des océans

Tableau 3 : Rappel du message sur le Plan de protection des océans

Tableau 4 : Conséquences du Plan de protection des océans

Tableau 5 : Confiance dans le Plan de protection des océans pour les communautés côtières

Tableau 6 : Principales sources d’information

Tableau 7 : Caractéristiques de l’échantillon

### **Liste des graphiques**

Graphique 1 : Connaissance des enjeux maritimes

Graphique 2 : Importance des enjeux maritimes

Graphique 3 : Confiance dans le système de sécurité maritime du Canada

Graphique 4 : Changements dans la confiance

Graphique 5ab : Connaissance des activités gouvernementales

Graphique 6 : Connaissance du Plan de protection des océans

Graphique 7 : Connaissance assistée

Graphique 8ab : Importance d’aspects du Plan de protection des océans

Graphique 9 : Confiance dans le Plan de protection des océans

Graphique 10 : Confiance dans le Régime d’intervention en cas de déversement de pétrole

Graphique 11 : Rôles privilégiés dans l’amélioration de la sécurité maritime

Graphique 12 : Rôles perçus dans l’amélioration de la sécurité maritime

Graphique 13 : Importance de participer aux décisions du GdC

Graphique 14 : Incidence des recherches d’information sur la sécurité maritime

Graphique 15 : Importance d’informer sur la sécurité maritime

Graphique 16 : Importance de types précis d’information

Graphique 17 : Participation à des séances de mobilisation

### **Sommaire**

#### Contexte et objectifs

Le Plan de protection des océans, le plus important investissement jamais réalisé pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada, a été lancé à la fin de 2016 afin d’établir un système de sécurité maritime de premier plan qui offre aux Canadiens des occasions économiques tout en protégeant nos côtes pour les générations à venir.

Transports Canada a jugé nécessaire de mener une recherche sur l’opinion publique pour mesurer la confiance des Canadiens, et plus particulièrement de groupes autochtones, dans le système de sécurité maritime du Canada, ainsi que leur niveau de connaissance du Plan de protection des océans. Cette recherche servira à façonner la planification des communications, les initiatives de sensibilisation et le processus de participation tout en examinant l’amélioration des relations de groupes autochtones en matière de sécurité maritime.

#### Méthodologie

Dans le cadre du sondage, 2 791 personnes ont répondu au questionnaire dans son intégralité. Un échantillon aléatoire présentant une marge d’erreur d’un maximum de +/- 1,9 % a été utilisé. De ce nombre, 2 224 répondants étaient issus de la population générale (avec une marge d’erreur d’un maximum de +/- 2,1 %) et 600 répondants provenaient de peuples autochtones du Canada (avec une marge d’erreur d’un maximum de +/- 4,1 %). Le sondage, qui recourrait à une combinaison aléatoire de panélistes et de sources publiques, a été mené en ligne et au téléphone (en ayant recours à une équipe d’enquêteurs formés et bilingues) entre la fin-janvier et la fin de février 2022. Les résultats de la population générale et des peuples autochtones du Canada sont présentés séparément, et sont comparés à une enquête de référence de 3 407 répondants en 2018 (2 168 membres de la population générale et 1 239 membres de peuples autochtones) et un sondage de 2 702 répondants (2 141 membres de la population générale et 561 membres des peuples autochtones) en 2020.

Dans un deuxième volet, des entrevues individuelles qualitatives ont été menées par téléphone avec vingt-cinq personnes provenant de communautés côtières autochtones : cinq dans la région du Pacifique, une dans la région de l’Arctique, six au Québec, une en Ontario, quatre dans la région atlantique, et deux avec des organisations autochtones nationales. Les entretiens ont eu lieu entre la fin de janvier et début mars 2020.

Le processus de collecte de renseignements est décrit séparément à l’annexe A (sondage) et à l’annexe B (entrevues individuelles avec des autochtones). L’annexe C présente le questionnaire du sondage, tandis que l’annexe D contient le guide d’entretien des entrevues individuelles avec des autochtones.

#### Principales constatations

##### Connaissances du public, importance perçue et confiance

La population générale canadienne connaît peu la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire au Canada et la protection du milieu marin. Moins d’un répondant sur dix issu de la population générale dit connaître ces pratiques, contre deux sur trois qui affirme ne pas les connaître, ce qui représente une chute par rapport aux 14 % enregistrés en 2020 et aux 17 % de 2018. Le niveau de connaissance est plus élevé chez les membres des peuples autochtones (17 % et 22 %) et encore plus chez les résidents des communautés côtières. La plupart des Canadiens (70 à 82 %) estiment toutefois que la sécurité maritime et la protection du milieu marin sont importantes. Les membres des peuples autochtones les considèrent comme tout aussi importantes, alors que les résidents des communautés côtières y accordent considérablement plus d’importance (de 81 % à 90 %), ce qui correspond à peu de choses près aux résultats obtenus lors des années précédentes.

La confiance du public dans le système de sécurité maritime du Canada est modérée, environ un membre sur quatre de la population générale et des communautés côtières disant s’y fier. En comparaison, quatre membres sur dix de la population générale et des communautés côtières affirment s’y fier moyennement. La confiance est plus faible chez les peuples autochtones (18 %). Les résultats obtenus auprès du grand public sont légèrement inférieurs à ceux des éditions de 2020 et de 2018 du sondage, tout comme ceux provenant des résidents de communautés côtières, qui affichent une légère diminution de 32 % à 25 %. Aussi bien pour la population générale que pour les autochtones, les gens qui connaissent le système s’y fient beaucoup plus. Les principales raisons de cette confiance entretiennent un lien avec des histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles (56 %), avec des observations faites dans la communauté (25 %) ou avec des commentaires de gens dans des médias sociaux (14 %), ce qui est semblable aux sources mentionnées par les répondants qui se fient au système de sécurité maritime.

Les résultats donnent à penser que les Canadiens se fient davantage au Plan de protection des océans qu’à la sécurité maritime dans l’ensemble du Canada. Parmi les membres de la population générale, 65 % affirment se fier ou se fier moyennement au fait que le Plan de protection des océans permettra l’amélioration de la sécurité maritime et du transport maritime responsable le long des voies navigables du Canada. La même proportion est convaincue ou modérément convaincue que le programme protégera le milieu marin du Canada. Plus de 70 % des répondants autochtones interrogés se fient ou se fient moyennement aux nouvelles possibilités qu’offrira le programme aux communautés autochtones.

##### Connaissance et importance perçue de programmes gouvernementaux

Le niveau de connaissance des programmes, des règlements ou des activités maritimes du gouvernement du Canada est plutôt élevé. Trois personnes sur quatre savent que le gouvernement a un programme d’intervention en cas d’incidents, comme des déversements de pétrole qui contribuent à la pollution marine. Six répondants sur dix pensent qu’il existe un programme de prévention des incidents ou de surveillance de la pollution marine, et un peu moins de la moitié croit que le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada. Le niveau de connaissance de programmes du gouvernement du Canada est légèrement supérieur dans les communautés côtières, ce qui est en harmonie avec les résultats obtenus lors d’éditions antérieures du sondage. La tendance est très semblable parmi les peuples autochtones.

Une personne de la population générale du Canada sur six dit avoir entendu parler ou vu quelque chose au sujet du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada (cette proportion est d’une personne sur quatre chez les membres des peuples autochtones, avec un niveau de connaissance un peu plus élevée dans les communautés côtières). La reconnaissance est beaucoup plus élevée lorsqu’une description du programme est fournie, soit de 32 % chez les membres de la population générale et de 36 % chez les répondants autochtones. Les principales sources de connaissance du programme sont les médias traditionnels (télévision, journaux et radio), ainsi que l’Internet, suivis par les médias sociaux et le bouche-à-oreille. Les médias sociaux, le bouche-à-oreille et les journaux communautaires sont des sources plus importantes parmi les membres des peuples autochtones. Les messages les plus importants dont se souviennent les répondants concernent les efforts que déploie le gouvernement pour prévenir et intervenir lors d’incidents liés à la pollution marine, les mises à jour des régimes réglementaires et législatifs, de même que la préservation et la restauration de l’écosystème marin. Le rappel de ces éléments précis du PPO est presque identique aux résultats de 2020 et supérieur à ceux enregistrés en 2018. Le rappel de la collaboration du gouvernement avec les peuples autochtones et les communautés côtières est légèrement inférieur chez les répondants autochtones.

Il existe une distinction limitée lorsqu’il est question de l’importance de la plupart des principaux éléments du Plan de protection des océans, tendance également constatée en 2020 et 2018. Les éléments que plus de huit membres de la population générale et des peuples autochtones sur dix considèrent comme importants sont les suivants :

* renforcer le principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent leurs responsabilités lors de déversements;
* réagir mieux, plus fortement et plus rapidement à la pollution maritime;
* protéger et restaurer les écosystèmes côtiers;
* protéger les espèces de baleines du Canada qui sont en voie de disparition.

Entre la moitié et les trois quarts des membres de la population générale et des peuples autochtones du Canada considèrent également les enjeux suivants comme importants :

* investir dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime;
* améliorer la sécurité maritime dans l’Arctique;
* attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime;
* enlever les navires abandonnés et les épaves.

##### Répercussions perçues des programmes

En général, les répondants sont d’avis que le Plan de protection des océans (PPO) aura de grandes répercussions. Environ six membres sur dix de la population générale croient que le Plan aura des conséquences positives sur la santé des animaux et plantes marins, y compris sur la protection des espèces de baleines en voie de disparition, ainsi que sur la santé des côtes et des voies navigables du Canada. La moitié est d’avis que le Plan aura une incidence positive sur la sécurité de l’industrie de la navigation et sur la santé des personnes vivant dans les communautés autochtones et dans d’autres communautés côtières, et sur les économies locales se trouvant près des côtes et des voies navigables du Canada.

Ces résultats trouvent écho chez les répondants autochtones, bien qu’ils soient légèrement supérieurs en ce qui concerne la santé des populations autochtones et côtières, et la santé de la faune et de la flore marines. En ce qui concerne les trois principaux objectifs du programme, trois Canadiens sur dix sont convaincus que le Plan de protection des océans améliorera la sécurité maritime et les pratiques de navigation responsable, et qu’il protégera le milieu marin du Canada, tandis qu’une proportion légèrement moins élevée croit qu’il offrira de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières. Le niveau de confiance est cependant un peu plus élevé parmi les peuples autochtones du Canada (30 à 36 %), mais en baisse par rapport à 2020 et à 2018.

La confiance du public envers le système est également modérée lorsqu’il est question d’interventions en cas de déversement d’hydrocarbures, un peu moins de trois répondants sur dix affirmant se fier à la capacité du système de procéder au nettoyage après un tel déversement ou de réagir à un déversement en temps opportun. Seule une personne sur cinq croit que le régime peut veiller à ce que les pollueurs assument les coûts et à ce que les communautés touchées soient compensées. La confiance est plus faible parmi les membres de la population générale que lors des éditions des années précédentes. Cependant, parmi les membres des peuples autochtones, ce n’est le cas qu’à l’égard du principe pollueur-payeur.

##### Rôles dans l’amélioration de la sécurité maritime

Les résultats démontrent une forte préférence pour que les trois ordres de gouvernement jouent un rôle important dans l’amélioration de la sécurité maritime. Huit membres de la population générale sur dix croient que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle important, alors que deux de ces répondants sur trois affirment que leur gouvernement provincial devrait le faire et un peu moins de la moitié aimerait que leur administration régionale joue un rôle important. Les résultats sont semblables aux années précédentes. Les répondants autochtones sont un peu moins favorables à ce que le gouvernement fédéral (69 %) ou le gouvernement provincial (56 %) joue un rôle et manifestent beaucoup plus d’intérêt pour que leur administration régionale le fasse (56 %). Dans chaque cas, les résultats sont plus bas que ceux des répondants autochtones enregistrés en 2020, bien qu’il y ait moins de différence en comparaison avec le sondage de 2018.

Les résultats liés aux perceptions de la population générale quant au rôle assumé jusqu’à présent sont toutefois considérablement plus faibles. Moins de quatre membres de la population générale sur dix croient que le gouvernement fédéral a joué un rôle de premier plan. Une personne sur six a la même opinion à l’égard de son gouvernement provincial, alors que pour les administrations municipales, cette proportion est d’une personne sur huit. Les résultats chez les peuples autochtones sont semblables et la tendance entre les deux groupes reflète les résultats des éditions antérieures, en particulier ceux obtenus en 2020.

Sept membres de la population générale sur dix et plus de huit répondants autochtones sur dix croient qu’il est important que les peuples autochtones et les communautés côtières travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral. Un peu plus de quatre membres de la population générale sur dix et 58 % des répondants autochtones estiment qu’il est important que les citoyens apportent leur contribution à ces décisions. L’importance de la contribution personnelle est plus faible que les années précédentes, et ce, aussi bien chez les membres de la population générale que chez les peuples autochtones. Pour ce qui est de la nécessité pour les communautés autochtones et côtières de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada, les résultats sont semblables à ceux des années précédentes chez les membres de la population générale. En revanche, une proportion plus élevée de répondants autochtones accorde de l’importance à une collaboration étroite (83 %).

Un membre de la population générale sur cinq et quatre autochtones sur dix ont recherché de l’information sur la sécurité maritime, principalement sur Internet, sur le site Web de Transports Canada, sur un site Web du gouvernement du Canada ou dans les médias traditionnels. La fréquence de la recherche d’information a augmenté chez les membres des peuples autochtones par rapport à 2020. Les répondants autochtones ont plus tendance que les membres de la population générale à mentionner l’utilisation des médias sociaux, de la famille et des amis, ainsi que d’une personne travaillant dans le transport ou la sécurité maritime, ou dans l’industrie du transport maritime. Une plus grande participation par le biais d’une séance de mobilisation fait l’objet de très peu de mentions (4 %) chez les membres de la population générale, bien qu’elle soit plus élevée (9 %) chez les peuples autochtones.

Trois membres de la population générale sur quatre et huit répondants autochtones sur dix considèrent qu’il est important que le gouvernement du Canada informe les Canadiens de son rendement dans l’amélioration de la sécurité maritime. Le suivi de dossiers de nettoyage lors de déversements (83 % à 90 % chez le grand public et les peuples autochtones), tout comme la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire, est considéré comme un bon indicateur de rendement (71 % de la population générale et 80 % des peuples autochtones). Deux membres de la population générale sur trois et trois répondants autochtones sur quatre estiment également qu’il est bon de présenter des rapports sur les activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières.

##### Points saillants des constatations sur les entretiens avec des autochtones

Selon la plupart des informateurs clés, les océans et les voies navigables du Canada jouent un rôle essentiel dans la culture, la sécurité alimentaire, le transport et la prospérité économique des communautés. Les voies navigables permettent aux communautés autochtones et côtières de tisser des liens avec d’autres communautés, d’élargir leurs territoires de chasse et de pêche, et de recevoir des fournitures. La navigation maritime nuit à de nombreuses communautés. La plupart des informateurs clés notent une augmentation du trafic maritime et de l’érosion des littoraux, et ont des préoccupations concernant la sécurité, ce qui limite la capacité d’accéder aux plans d’eau et de faire de la récolte marine.

Selon la plupart des informateurs clés, le gouvernement du Canada devrait jouer un rôle de chef de file dans l’élaboration d’initiatives de sécurité maritime, y compris de pratiques de navigation sécuritaire, et améliorer sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et aux interventions. La plupart des informateurs clés font remarquer que seul le gouvernement fédéral a la capacité de créer et d’appliquer des règlements et des lois de protection des côtes du Canada, ainsi que fournir le financement requis pour appuyer des initiatives, notamment en offrant des formations et du matériel, dans le but d’atteindre cet objectif. Cependant, la plupart des informateurs clés croient également qu’il est important que les communautés autochtones et côtières puissent cerner les besoins et les priorités de leurs régions, intégrer des connaissances traditionnelles lors de l’élaboration d’activités et de solutions, et jouer un rôle plus important dans la protection des littoraux canadiens. Ils appuient l’idée voulant que le gouvernement du Canada continue d’offrir aux communautés autochtones des formations, du matériel et de l’expertise afin qu’elles puissent participer à la protection des côtes du Canada, et donnent des exemples de ces activités.

La plupart des informateurs clés ont pour la première fois entendu parler du PPO dans des annonces du gouvernement du Canada à la fin de 2016. Contrairement aux éditions précédentes de 2018 et de 2020 du sondage, où le taux de connaissance du PPO était moyen ou faible, la plupart des informateurs clés interrogés affirment bien connaître les objectifs et les activités du PPO. Ils disent aussi s’efforcer pour en apprendre davantage sur le PPO, considérant que le plan pourrait être avantageux pour leur communauté. Plusieurs d’entre eux affirment que, bien que les communautés autochtones aient été consultées et mobilisées par l’intermédiaire du PPO, le gouvernement avait pris des décisions en lien avec la sécurité maritime avant d’organiser des consultations.

La plupart des informateurs clés mentionnent des domaines où le PPO fonctionne bien, notamment le renforcement des capacités des communautés leur permettant de participer à des activités de protection des littoraux du Canada, ce qui pourrait selon eux se faire par le biais de formations et de fonds visant l’embauche de personnel et l’obtention de matériel. Ils croient également qu’une approche plus ouverte du gouvernement du Canada, notamment des employés de Transports Canada, contribuerait positivement à la mise en œuvre du PPO.

Selon tous les informateurs clés, il est essentiel d’établir des partenariats entre le gouvernement du Canada et les communautés autochtones. Quelques-uns sont d’avis que le gouvernement fédéral doit être ouvert à la modification de la structure de ses interactions avec les communautés autochtones pour que celles-ci puissent participer à un partenariat avec le gouvernement du Canada sur des questions de sécurité maritime. Pour qu’un partenariat soit efficace, il doit y avoir une possibilité de contribution égale « à la table des négociations » pour cerner les besoins et des solutions. Selon de nombreux informateurs clés, le PPO est un outil efficace pour établir des partenariats significatifs. Les partenariats entre le gouvernement du Canada et les communautés autochtones aident à cerner les besoins de la communauté et les possibilités de participation à des activités liées à la sécurité maritime.

#### Note aux lecteurs

Les résultats détaillés de l’étude sont présentés dans les sections ci-dessous, tandis que les résultats globaux de 2022 sont présentés dans la section principale de chacune des questions abordées, lesquelles sont normalement appuyées par un graphique ou par une présentation tabulaire. Lorsqu’il est pertinent de le faire, les résultats sont également comparés avec les constatations des sondages de 2020 et de 2018. Les résultats des deux sondages précédents sont aussi présentés sous les colonnes « 2020 » et « 2018 » dans les tableaux et graphiques. Quand il se trouve des différences notables entre la population générale et les répondants autochtones, aussi bien qu’entre les résidents des communautés côtières et non côtières, ces différences seront décrites dans le paragraphe principal. Compte tenu des arrondissements, les résultats peuvent ne pas totaliser cent pour cent.

Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de la population générale et des répondants autochtones. Si aucune différence n’est soulignée dans le rapport, cela signifie que toute différence existante n’est pas statistiquement considérable[[1]](#footnote-1) par rapport aux résultats globaux ou que cette différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention.

#### Certification de neutralité politique

La présente certification s’appliquera au rapport définitif envoyé au chargé de projet.

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j’atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d’attribution de marchés de services de recherche sur l’opinion publique. En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l’évaluation de la performance d’un parti politique ou de ses dirigeants.

**Signé par :**

 Susan Galley(Vice-présidente)

### **Résultats détaillés**

#### Sommaire des constatations du sondage

##### Perceptions par rapport à la sécurité maritime

###### Connaissance

La plupart des Canadiens s’y connaissent peu en sécurité maritime et en protection du milieu marin. Bien que seulement 9 % de la population générale disent être au courant d’enjeux de sécurité maritime, y compris de pratiques de navigation sécuritaire au Canada, 23 % d’entre eux ne les connaissent que moyennement et les deux tiers (66 %) ne les connaissent pas du tout. De même, seuls 10 % des membres de la population générale disent être au courant des mesures prises au Canada pour protéger le milieu marin, tandis que 29 % n’en sont que moyennement informés et 60 % ne sont pas du tout au fait des mesures prises. Dans les deux cas, les résultats sont plus faibles que ceux obtenus en 2020 et en 2018, quand 14 % à 17 % et 16 % à 18 % respectivement affirmaient connaître ces domaines.

Le niveau de connaissance est un peu plus élevé chez les membres de peuples autochtones du Canada. Une personne autochtone sur cinq (17 %) est au courant de l’existence de problèmes de sécurité maritime, bien que 30 % ne possèdent que des connaissances moyennes, tandis que la moitié (52 %) n’en est pas consciente, ce qui ressemble aux résultats obtenus en 2020, quoique légèrement en deçà de ceux de 2018. En ce qui concerne les mesures prises pour protéger le milieu marin, 22 % les connaissent, 28 % ne les connaissent que moyennement et la moitié (49 %) ne les connaissent pas.

Comme en 2018, les résidents des communautés côtières sont généralement plus au courant de ces questions, 20 % et 21 % indiquant connaître les enjeux de sécurité maritime et les mesures prises pour protéger le milieu marin, alors que cette proportion varie entre 5 % et 6 % chez les résidents des autres régions du Canada. Le niveau de connaissance est également plus élevé chez les répondants autochtones des communautés côtières (32 % pour la sécurité maritime et les mesures de protection prises).

Graphique 1 : Connaissance des enjeux maritimes



**Q1a-b :** Comment définiriez-vous votre niveau de connaissance (p. ex., la mesure dans laquelle vous croyez posséder des connaissances) par rapport à chacun des sujets suivants?
**Base :** PG n=2224, Autochtones n=602; 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* Parmi la population générale, les résidents de la Colombie-Britannique et du Canada Atlantique sont plus susceptibles que ceux des autres régions de dire qu’ils connaissent les deux sujets.
* Les Canadiens plus âgés (55 ans et plus) sont aussi plus susceptibles de connaitre ces deux enjeux.
* Le niveau de connaissance est aussi plus élevé dans les régions rurales et éloignées que dans les centres urbains.
* Chez les peuples autochtones en particulier, le niveau de connaissance est plus élevé en Colombie-Britannique ainsi que dans les communautés éloignées ou encore chez les hommes. La connaissance des mesures prises pour protéger le milieu marin est aussi plus élevée parmi les résidents des territoires et ceux âgés de 55 ans et plus.

##### Importance des enjeux maritime

La plupart des Canadiens estiment que la sécurité maritime et la protection du milieu marin sont importantes. À l’instar des résultats de 2018 et de 2020, 70 % des membres de la population générale estiment que la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire, est importante, ce qui est quelque peu inférieur aux résultats obtenus lors des éditions précédentes du sondage. En harmonie avec 2020 et 2018, 82 % des répondants croient que la protection du milieu marin est importante, tandis qu’une très faible proportion de Canadiens est d’avis que ces questions ne sont pas importantes.

Aussi bien les répondants autochtones que les membres de la population générale accordent de l’importance à ces enjeux, ce qui est en harmonie avec les résultats obtenus en 2020 et en 2018. En effet, 74 % des répondants considèrent comme importante la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire, et 80 % ont cette opinion de la protection du milieu marin.

L’importance de ces enjeux est ressentie plus fortement dans les communautés côtières, 89 % indiquant que la protection du milieu marin est importante, comparativement à 80 % des résidents de communautés non côtières, et 81 % croyant que la sécurité maritime est importante, contre seulement 66 % des résidents des communautés non côtières. Aussi, chez les peuples autochtones des communautés côtières, 86 % des répondants considèrent la sécurité maritime comme importante comparativement à 68 % de ceux des communautés non côtières, et 89 % estiment que la protection du milieu marin est tout aussi importante, alors que cette proportion est de 74 % dans les communautés non côtières.

Graphique 2 : Importance des enjeux maritimes



**Q2a-b :** Selon vous, à quel point les enjeux suivants sont-ils importants?
**Base :** PG n=2141, Autochtones n=602; 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* Les membres de la population générale vivant en Colombie-Britannique et du Canada Atlantique sont plus susceptibles que les répondants des autres régions du pays de dire que chaque enjeu est important.
* Les Canadiens âgés de 55 ans et plus sont plus enclins que les Canadiens plus jeunes à considérer la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation, comme importante.
* Dans l’échantillon autochtone, les résidents de la Colombie-Britannique et de l’Atlantique sont plus susceptibles de considérer la sécurité maritime et la protection du milieu marin comme importantes. C’est également le cas pour les résidents des territoires, pour ceux des communautés rurales et éloignées et pour les répondants âgés de 35 à 44 ans, ou de 55 ans et plus, en ce qui concerne la protection du milieu marin. Cette tendance est moins probable parmi les répondants des Premières Nations qui ne vivent pas dans une réserve.
* Dans les échantillons de la population générale et des autochtones, la connaissance et l’importance perçue de ces enjeux sont dans une certaine mesure en harmonie. En effet, ceux dont le niveau de connaissance est le plus élevé sont aussi plus susceptibles de considérer les enjeux comme importants (ou vice versa).

###### Confiance dans le système de sécurité maritime

Un membre sur cinq de la population générale (22 %) dit se fier au système de sécurité maritime du Canada, tandis que 36 % indiquent s’y fier moyennement et 17 % déclarent ne pas s’y fier. Le niveau de confiance est plus bas en 2022 qu’en 2020 et 2018 (29 % lors de chaque édition).

La confiance dans le système de sécurité maritime du Canada est inférieure chez les autochtones que chez les membres de la population générale, et est inférieure aux résultats obtenus en 2018. Dix-huit pour cent des personnes affirment se fier au système de sécurité maritime du Canada, bien que 29 % déclarent ne pas s’y fier (en comparaison, 22 % disaient s’y fier en 2020, tandis que cette proportion était de 28 % en 2018).

Le niveau de confiance est semblable au sein de la population générale (25 % contre 21 %), et chez les répondants autochtones (18 % pour les communautés côtières et non côtières). Le niveau de confiance est plus faible parmi les membres de la population générale qu’il ne l’était en 2018 et en 2020, ainsi que parmi les répondants autochtones des communautés côtières autochtones par rapport à 2018, mais il est en harmonie avec celui de 2020.

Graphique 3 : Confiance dans le système de sécurité maritime du Canada



**Q39 :** À quel point vous fiez-vous au système de sécurité maritime?
**Base :** PG n=2224, Autochtones n=602; 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* Les résidents de la Colombie-Britannique qui sont des membres de la population générale se fient généralement moins que les autres résidents au système de sécurité maritime du Canada (25 % ne s’y fient pas). La confiance est plus élevée au Québec (34 %).
* Le niveau de confiance est aussi plus élevé parmi les résidents des communautés rurales et éloignées (29 %), alors qu’il est de 20 % dans les centres urbains.
* Les répondants âgés de 55 à 64 ans sont les plus confiants (28 %), tandis que ceux âgés de 25 à 34 ans sont moins confiants (16 %).
* Les hommes (28 %) sont plus enclins que les femmes (17 %) à s’y fier.
* Les Inuits (31 %) sont plus susceptibles que les autres peuples autochtones à se fier au système de sécurité maritime du Canada. C’est également le cas pour les résidents des territoires (39 %) et des communautés éloignées (30 %). Les résidents de la Colombie-Britannique affichent un niveau de confiance moins élevé (48 % ne s’y fient pas).
* Dans les échantillons de la population générale et des autochtones, la confiance est plus élevée parmi les personnes qui connaissent le mieux le système. En effet, les gens qui connaissent mieux le système sont deux fois plus susceptibles de s’y fier (47 % contre 14 % pour les membres de la population générale qui connaissent moins le système, avec une marge un peu plus grande dans l’échantillon des répondants autochtones). La différence dans le niveau de confiance n’est pas aussi grande en ce qui a trait à l’importance perçue.

###### Sources d’information

Diverses sources façonnent l’opinion des membres de la population générale quant au système de sécurité maritime. Les histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles (55 %) sont de loin la principale source, en harmonie avec les 59 % obtenus en 2020, mais en nette augmentation par rapport à 2018, alors qu’elles n’étaient que de 46 %. L’observation de ce qui se passe dans leur communauté est la deuxième source la plus souvent choisie (25 %), bien qu’elle soit beaucoup plus souvent mentionnée par les personnes vivant dans les communautés côtières (39 %), et qu’elle ait légèrement augmenté par rapport aux 21 % enregistrés en 2018. Les médias sociaux sont la troisième source d’information la plus importante (14 %), ce qui correspond à peu de choses près aux résultats obtenus en 2020 (13 %) et en 2018 (12 %). Les résultats sont semblables, qu’il s’agisse de répondants qui se fient ou non au système de sécurité maritime du Canada.

Les membres des peuples autochtones mentionnent généralement les mêmes trois sources, se fiant aux histoires qu’ils lisent ou entendent aux nouvelles (45 %), ce qui correspond à peu de choses près aux résultats obtenus lors des éditions précédentes du sondage. L’observation de ce qui se passe dans leur communauté est la source d’information la plus importante selon 29 % des répondants, soit 39 % pour les résidents des communautés côtières et seulement 22 % pour ceux des communautés non côtières. Les médias sociaux sont aussi plus souvent mentionnés par les répondants autochtones que par les membres de la population générale, mais sont stables par rapport aux résultats des années précédentes. Les peuples autochtones les plus enclins à avoir recours aux médias sociaux comme source d’information sont ceux qui ne se fient pas au système de sécurité maritime du Canada.

Tableau 1 : Sources de préoccupation

*Q40. Pouvez-vous nommer quoi que ce soit que vous avez vu ou entendu expliquant pourquoi vous vous sentez de cette manière?*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **-** | **2022Pop. gén.** | **2020Pop. gén.** | **2018Pop. gén.** | **2022Autochtones** | **2020Autochtones** | **2018Autochtones** |
| *n= répondants qui ont confiance (4-5) ou qui n’ont pas confiance (1-2) dans le système de sécurité maritime* | *1789* | *1805* | *1871* | *549* | *525* | *1148* |
| Histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles | 55 % | 59 % | 46 % | 45 % | 54 % | 42 % |
| Observation de ce que vous voyez dans votre communauté ou autour de vous | 25 % | 26 % | 21 % | 29 % | 33 % | 24 % |
| Opinions de gens dans les médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube) | 14 % | 13 % | 12 % | 20 % | 19 % | 17 % |
| Je ne sais pas/Pas de réponse | 17 % | 12 % | 20 % | 12 % | 9 % | 20 % |

Seuls les éléments dont la proportion est de 5 % ou plus sont montrés.

* Les membres de la population générale vivant en Colombie-Britannique (43 %), dans les territoires (66 %), et au Canada Atlantique (36 %), ainsi que les résidents des communautés éloignées (44 %), sont plus susceptibles que les autres résidents d’affirmer se sentir ainsi en raison de ce qu’ils observent dans leur communauté.
* Les jeunes Canadiens (31 % des moins de 25 ans et 22 % des 25 à 34 ans) ont plus tendance à se soucier des opinions des gens dans les médias sociaux.
* Les Canadiens de l’Alberta (66 %), ainsi que ceux âgés de 25 à 34 ans (62 %), ou de 65 ans et plus (61 %) sont plus susceptibles que les autres répondants de se faire une opinion à partir d’histoires lues ou entendues aux nouvelles.
* Les membres des peuples autochtones vivant dans des centres urbains sont plus susceptibles que ceux d’autres régions du Canada de fonder leur opinion sur les histoires lues ou entendues aux nouvelles (55 %), ou sur les médias sociaux (32 %). Ceux des régions rurales (36 %) ont plus tendance à mentionner les observations de ce qu’ils voient dans leur communauté, ce qui est aussi une tendance dominante au Canada atlantique (52 %) et parmi les membres des Premières Nations vivant sur une réserve (39 %).
* Les personnes qui connaissent bien ces questions sont plus susceptibles de dire avoir cette impression en raison de ce qu’elles observent dans leur communauté.

###### Changements dans la confiance

Les membres de la population générale (61 %) indiquent que leur niveau de confiance dans le système de sécurité maritime du Canada est demeuré stable au cours des cinq dernières années. Une personne sur cinq (13 %) croit que son niveau de confiance a augmenté, alors que le niveau de confiance a diminué pour 15 % des répondants. Ces résultats sont différents de ceux de 2020 et de 2018 dans la mesure où la proportion de personnes qui a répondu « Je ne sais pas » a considérablement augmenté, alors que la proportion de personnes qui s’y fient davantage a diminué.

Parmi les autochtones, 56 % indiquent que leur niveau de confiance est resté le même, et 14 % font état d’une augmentation, bien qu’un de ces répondants sur quatre (26 %) affirme aussi que son niveau de confiance a diminué au cours des cinq dernières années. Le niveau de confiance des autochtones est aussi plus bas que dans les éditions de 2020 et de 2018 du sondage.

Les résultats pour les membres de la population générale et les répondants autochtones sont semblables entre les résidents des communautés côtières et non côtières, avec une légère augmentation du niveau de confiance des membres de la population générale établis dans des communautés côtières (17 %) par rapport à ceux des communautés non côtières (11 %).

Graphique 4 : Confiance dans le système de sécurité maritime du Canada



**Q6 :** Au cours des cinq dernières années, est-ce que votre confiance dans le système de sécurité maritime du Canada a augmenté, a diminué ou est restée la même?
**Base :** PG n=1789, Autochtones n=549, excluant ceux dont le niveau de confiance est moyen; 2018 : PG n=1871, Autochtones n=1148, excluant ceux dont le niveau de confiance est moyen.

* Les membres de la population générale vivant au Canada Atlantique sont plus susceptibles que les résidents des autres régions d’affirmer que leur confiance a augmenté (19 %). Les résidents de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles d’avoir plus confiance (17 %) ou moins confiance (22 %).
* Les Canadiens âgés de 65 ans et plus sont plus susceptibles que les répondants plus jeunes de déclarer que leur niveau de confiance a augmenté (20 %).
* Parmi les membres des peuples autochtones, les résidents de la Colombie-Britannique (39 %) sont plus susceptibles de dire que leur confiance a diminué, ce qui est aussi le cas de ceux qui ont fait des études universitaires (37 %). La confiance est souvent plus élevée parmi les personnes âgées de 65 ans et plus (29 %).
* Comme le démontrent les résultats des échantillons de la population générale et des peuples autochtones, les gens qui ont tendance à mieux connaître le système de sécurité maritime et à y accorder de l’importance sont aussi plus enclins à s’y fier davantage que cinq ans auparavant. Encore une fois, l’écart est plus prononcé entre ceux qui le connaissent bien et ceux qui le connaissent moins. Par exemple, 31 % des membres de la population générale qui le connaissent bien affichent un niveau de confiance plus élevé, contre seulement 7 % pour ceux qui ne le connaissent pas. Cet écart est semblable chez les répondants autochtones (27 % pour ceux bien informés et 7 % chez qui connaissent mal le système).

###### Connaissance des activités gouvernementales

Les Canadiens de la population générale connaissent moyennement les programmes, les règlements et les activités mis en place par le gouvernement du Canada. Plus précisément, 74 % croient que le gouvernement a en place un régime d’intervention en cas d’incidents, comme des déversements d’hydrocarbures, qui contribuent à la pollution marine. Cette proportion a diminué par rapport aux 79 % enregistrés en 2020, mais reste en harmonie avec les résultats de 2018. Six répondants sur dix pensent que le gouvernement du Canada a un programme de prévention des incidents (62 %) ou de surveillance de la pollution marine (60 %), ce qui est en harmonie avec les résultats de 2020 (66 et 63 % respectivement) et de 2018 (63 % et 62 % respectivement). Un peu moins de la moitié (45 %) croit que le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada, ce qui s’apparente aux 49 % enregistrés en 2020 et aux 46 % obtenus en 2018.

Les résultats sont semblables chez les résidents des communautés côtières et non côtières, bien que les membres de la population générale vivant dans des communautés côtières soient plus susceptibles de croire qu’il existe un programme de surveillance de la pollution marine (64 % contre 58 % dans les communautés non côtières) et un régime d’intervention en cas d’incidents (77 % contre 72 %), et que le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones (50 % contre 43 % dans les communautés non côtières).

Graphique 5a : Connaissance des activités gouvernementales



**Q4a-d :** Selon ce que vous savez, le gouvernement du Canada a-t-il des programmes, règlements ou activités en place pour...?
**Base :** PG n=2224; 2018 : PG n=2168

Environ la même proportion de répondants autochtones (72 %) que de membres de la population générale (74 %) croit que le gouvernement a mis en place un plan pour réagir aux incidents, comme les déversements d’hydrocarbures, ce qui est en hausse par rapport à 2020 (66 %) et à 2018 (64 %). Six répondants autochtones sur dix (63 %) croient qu’il existe un plan de surveillance de la pollution marine, ce qui est encore plus élevé que dans les éditions précédentes du sondage. Environ la moitié est d’avis qu’il existe un plan de prévention des accidents (55 %), ce qui est inférieur à la proportion de membres de la population générale, mais à peu près égal aux résultats obtenus lors des années précédentes. Un peu moins de la moitié des répondants (45 %) estime que le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada, ce qui est semblable aux résultats obtenus par le passé.

Un peu plus de répondants autochtones vivant dans des communautés côtières connaissent l’existence d’un plan de prévention des accidents (64 % contre 49 % dans les autres communautés), mais sont moins au courant des initiatives de surveillance de la pollution marine (52 % contre 69 % chez les résidents des autres communautés).

Graphique 5b : Connaissance des activités gouvernementales



**Q4a-d :** Selon ce que vous savez, le gouvernement du Canada a-t-il des programmes, règlements ou activités en place pour...?
**Base :** Autochtones n=602; 2018 : Autochtones n=1239

* Les résidents du Canada Atlantique (72 %) et de l’Alberta (72 %) sont plus enclins que ceux des autres régions à croire qu’il existe un programme de prévention des accidents. C’est également le cas pour les résidents du Canada Atlantique (84 %) et de la Colombie-Britannique (79 %) en ce qui concerne un programme d’intervention en cas d’incidents. Les résidents de l’Alberta (58 %) et de la Colombie-Britannique (50 %) sont plus enclins à dire que le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones.
* Les résidents des communautés éloignées sont les plus susceptibles de dire que le gouvernement n’a aucun programme en place dans chacun des quatre domaines.
* Les hommes ont plus tendance à estimer que le gouvernement a des programmes dans les quatre domaines. La tendance est la même parmi les ménages dont le revenu annuel est de plus de 80 000 dollars pour la prévention des accidents, la surveillance de la pollution marine et le travail en étroite collaboration avec les communautés côtières.
* Parmi les peuples autochtones, les Métis (69 %) ainsi que les résidents de centres urbains (73 %) et des Prairies (72 %) sont plus susceptibles de dire qu’il existe un programme de surveillance de la pollution, ce qui est également le case chez les moins de 35 ans (73 %) et chez les étudiants (73 %). Les Métis (66 %), les résidents de la Colombie-Britannique (65 %), les personnes âgées de 35 à 54 ans (69 % à 67 %) et les gens qui ont fait des études universitaires (65 %) ont plus tendance que leurs homologues autochtones à dire qu’il existe un programme de prévention des accidents. Les résidents des Prairies (82 %) et des centres urbains (77 %) sont plus enclins à connaître l’existence d’un programme d’intervention en cas de déversement. Les Métis (53 %), les résidents des Prairies (52 %), les personnes ayant un niveau de scolarité inférieur (51 % de celles ayant fait des études secondaires ou moins) et les gens dont le revenu annuel du ménage est de 40 000 dollars ou moins (54 %) mentionnent plus souvent que le gouvernement a un programme de collaboration avec les communautés autochtones et côtières).
* Naturellement, les répondants dont le niveau de connaissance général est le plus élevé sont les plus susceptibles de connaître des activités précises du gouvernement du Canada. Ces personnes sont également celles qui se fient le plus au système du Canada. Ainsi, l’écart entre les répondants qui disent se fier et ne pas se fier à des mesures qu’ils savent que le gouvernement prend varie de 15 à 25 points de pourcentage.

##### Connaissance du Plan de protection des océans

Les membres du grand public vivant dans des communautés côtières sont plus susceptibles d’avoir entendu parler du Plan de protection des océans (24 %) que ceux vivant dans d’autres régions (13 %), tout comme les résidents autochtones des communautés côtières (25 %) par rapport à ceux des autres régions (21 %).

En ce qui concerne le grand public, les résultats sont plus faibles. Assez peu de Canadiens ont entendu parler du Plan de protection des océans (16 %), ce qui est légèrement en deçà des résultats obtenus lors des éditions de 2020 et de 2018 du sondage. Les résultats sont plus élevés chez les peuples autochtones du Canada, alors que 23 % ont entendu parler du plan. Cette proportion était de 25 % en 2020 et de 21 % en 2018.

Graphique 6 : Connaissance du Plan de protection des océans



**Q8 :** Avez-vous vu, lu ou entendu quoi que ce soit sur le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada?
**Base :** PG n=2224, Autochtones n=602; 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* Les membres de la population générale vivant dans les territoires (50 %), la Colombie-Britannique (25 %), et le Canada atlantique (24 %), tout comme les résidents des régions rurales et éloignées (21 à 25 %), sont plus susceptibles que ceux des autres régions d’avoir entendu parler du Plan de protection des océans.
* Les Canadiens âgés de 65 ans ou plus (20 %) sont plus enclins à avoir entendu parler du plan que les répondants plus jeunes.
* Les répondants autochtones de la Colombie-Britannique (42 %) sont plus susceptibles d’avoir entendu parler du Plan de protection des océans que ceux des autres régions.

À la suite de la lecture d’une description du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada, un membre de la population générale sur trois dit se rappeler clairement (5 %) ou vaguement (27 %) le Plan de protection des océans, une baisse par rapport aux résultats de 2020 et de 2018. Parmi ceux qui indiquaient connaître le plan sans la description, 83 % confirment le connaître avec la description, bien que deux personnes sur trois déclarent se rappeler vaguement avoir lu quelque chose sur le plan ou en avoir entendu parler. Parmi ceux qui ne se rappellent pas avoir entendu parler du Plan de protection des océans, 19 % déclarent le connaître à la suite de la description, bien que peu d’entre eux affirment s’en souvenir clairement (1 %).

Un peu plus d’un répondant autochtone sur trois se rappelle avoir entendu parler du plan clairement (9 %) ou vaguement (27 %), ce qui est en harmonie avec les résultats de 2020 et de 2018. Encore une fois, ceux qui disaient se souvenir du plan sans la description affichent un taux de rappel très élevé (78 %), quoique plus de la moitié d’entre eux se rappelle vaguement avoir lu quelque chose sur le plan ou en avoir entendu parler. Une personne sur six qui ne se souvient pas du plan affirme se rappeler avoir lu ou entendu quelque chose à ce sujet après la description, mais une faible proportion dit s’en souvenir clairement (1 %).

Les personnes vivant dans des communautés côtières (10 % des membres de la population générale et 14 % des autochtones) sont plus susceptibles que leurs homologues ne vivant pas dans une communauté côtière (4 % et 6 % respectivement) de se rappeler clairement avoir entendu parler du Plan de protection des océans.

Graphique 7 : Connaissance assistée



**Q9 :** Comme vous le savez peut-être, le gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans en novembre 2016. Il comprend un investissement de 1,5 milliard de dollars visant à mieux protéger les côtes et voies navigables du Canada et d’en améliorer la sécurité maritime. Vous rappelez-vous avoir lu ou entendu quoi que ce soit sur cette initiative?
**Base :** PG n=2224, Autochtones n=602; 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* Après une description détaillée, les résidents de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles que ceux des autres régions de se rappeler clairement (13 %) le plan. Les résidents du Québec ont moins tendance à se le rappeler (67 % ne se rappellent pas).
* Parmi les peuples autochtones, les résidents de la Colombie-Britannique (60 %) sont les plus susceptibles de se rappeler le plan comparativement aux répondants des autres régions du pays.

###### Sources d’information (avec rappel)

La moitié (49 %) des membres de la population générale qui ont entendu parler du Plan de protection des océans l’ont appris à la télévision (en harmonie avec 2020, mais en légère baisse par rapport aux 56 % de 2018). Près du tiers des répondants se souviennent d’avoir entendu parler du plan sur Internet (32 % en harmonie avec les 29 % de 2020), ou dans les journaux (30 %; semblable aux années précédentes), alors qu’une proportion légèrement inférieure mentionne la radio (23 %, une diminution par rapport à 2020, mais en harmonie avec 2018). Les autres sources comprennent les médias sociaux (16 %) ou le bouche-à-oreille (13 %). Le site Web de Transports Canada ou du gouvernement fédéral (9 %), les journaux communautaires (7 %) et les magazines (5 %) sont mentionnés beaucoup moins souvent.

Les répondants autochtones qui ont entendu parler du PPO sont un peu plus susceptibles que les membres du grand public d’en avoir entendu parler à la télévision (54 %), ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 45 % obtenus en 2020 et aux 50 % enregistrés en 2018, sur Internet (52 %, ce qui est supérieur à la proportion pour la population générale et en hausse par rapport aux années précédentes), dans les médias sociaux (35 %, ce qui est aussi plus élevé que pour la population générale et en hausse par rapport à 2020 et à 2018). Ils mentionnent également le bouche-à-oreille (25 %), les journaux communautaires (25 %) et les magazines (16 %) plus souvent que les membres du grand public.

Les membres de la population générale vivant dans des communautés côtières sont moins susceptibles d’avoir appris l’existence du PPO par le biais d’Internet (25 % contre 35 % dans les autres communautés) ou de médias sociaux (12 % contre 18 %). La tendance est la même parmi les peuples autochtones (Internet : 48 % contre 55 % dans les autres communautés, et médias sociaux : 28 % contre 40 %).

**Tableau 2 : Sources de connaissance du Plan de protection des océans**

*Q10. Où vous rappelez-vous avoir entendu parler du Plan de protection des océans
du Canada?*

| **-** | **2022Pop. gén.** | **2020Pop. gén.** | **2018Pop. gén.** | **2022Autochtones** | **2020Autochtones** | **2018Autochtones** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *n= répondants qui se rappellent avoir entendu parler du PPO* | *802* | *931* | *889* | *231* | *241* | *500* |
| Télévision | 49 % | 52 % | 56 % | 54 % | 45 % | 50 % |
| The Internet (en général) | 32 % | 29 % | 24 % | 52 % | 32 % | 23 % |
| Dans un journal quotidien | 30 % | 34 % | 28 % | 19 % | 21 % | 18 % |
| Radio | 23 % | 28 % | 22 % | 26 % | 24 % | 15 % |
| Dans les médias sociaux (par ex : Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube) | 16 % | 18 % | 15 % | 35 % | 24 % | 20 % |
| Par le bouche-à-oreille (amis, familles, connaissance) | 13 % | 14 % | 11 % | 25 % | 18 % | 12 % |
| Sur le site Web de Transports Canada ou du gouvernement du Canada | 9 % | 8 % | 6 % | 12 % | 13 % | 3 % |
| Dans un journal de quartier ou communautaire en ligne (c.-à-d. autres que les quotidiens) | 7 % | 6 % | 5 % | 25 % | 9 % | 6 % |
| Les magazines | 5 % | 5 % | 4 % | 16 % | 8 % | 4 % |

Seuls les éléments dont la proportion est de 5 % ou plus sont montrés.

* Les membres de la population générale vivant au Canada Atlantique sont plus enclins que les résidents des autres régions à avoir entendu parler du plan à la radio (32 %), dans des médias sociaux (23 %) et par le bouche-à-oreille (23 %). Les résidents de la Colombie-Britannique ont plus tendance à apprendre son existence par l’entremise du bouche-à-oreille (20 %) et dans des journaux communautaires ou de quartier (13 %).
* Les résidents des régions éloignées sont plus susceptibles que les autres Canadiens d’avoir entendu parler du PPO par le bouche-à-oreille (35 %), dans les médias sociaux (31 %), sur le site Web de Transports Canada (24 %) ou dans des magazines (20 %). Les résidents des communautés rurales sont plus susceptibles de l’avoir appris à la télévision (55 %).
* Les femmes (53 %), tout comme les Canadiens âgés de 65 ans et plus (64 %) sont plus susceptibles que les autres Canadiens d’avoir entendu parler du plan à la télévision. Les Canadiens plus jeunes (25 à 34 ans) sont plus susceptibles que leurs homologues plus âgés d’apprendre l’existence du PPO par l’Internet (43 %) et par les médias sociaux (27 %). Les hommes sont plus enclins que les femmes à l’apprendre par l’Internet (38 %) ou dans des quotidiens (27 %).
* Les Métis sont plus susceptibles que les autres peuples autochtones d’avoir entendu parler du plan à la radio (35 %). Les Premières Nations qui ne vivent pas sur une réserve sont plus susceptibles de mentionner différentes sources, notamment la télévision (68 %), l’Internet (69 %), les médias sociaux (50 %), les journaux communautaires (41 %), et le bouche-à-oreille (42 %).

###### Rappel des messages

Près de la moitié des Canadiens de la population générale qui connaissent l’existence du Plan de protection des océans se rappellent avoir entendu ceci :

* le gouvernement planifie d’améliorer sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et pour intervenir (46 %, en harmonie par rapport aux résultats de 2020 et en hausse par rapport aux 40 % enregistrés en 2018);
* le gouvernement met à jour les règlements et le régime législatif afin de protéger les gens, les navires et l’environnement (38 %, en baisse par rapport aux 48 % de 2020, mais en légère hausse par rapport aux 33 % de 2018);
* le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers qui sont vulnérables à la circulation maritime (41 %, en harmonie avec 2020 et en hausse par rapport aux 31 % de 2018).

Le tiers des répondants se souvient que le gouvernement collabore avec des communautés locales afin d’aborder l’enjeu de la circulation maritime (31 %, en harmonie avec les résultats de 2020 et en hausse par rapport aux 24 % de 2018) ou qu’il travaille étroitement avec des peuples autochtones et des communautés côtières pour protéger les littoraux du Canada (34 %, en harmonie avec 2020 et en hausse par rapport aux 22 % de 2018).

La mention la plus fréquente chez les membres des peuples autochtones est aussi le fait que le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et pour intervenir (53 %, en harmonie avec les résultats de 2020, mais en hausse par rapport aux 37 % de 2018). Les répondants autochtones se rappellent également que, dans le cadre du plan :

* le gouvernement du Canada met à jour des règlements et le régime législatif afin de protéger les gens, les navires et l’environnement (42 %, en baisse par rapport aux 50 % de 2020; mais en hausse notable par rapport aux 23 % de 2018);
* le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers (40 %, en harmonie avec 2020, mais en hausse par rapport aux 30 % de 2018);
* le gouvernement collabore avec des communautés locales afin d’aborder l’enjeu de la circulation maritime (35 %, en harmonie avec 2020, mais en hausse par rapport aux 15 % de 2018).

Près de la moitié des répondants autochtones (45 %) se souviennent d’avoir entendu que le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes du Canada (en harmonie avec les résultats de 2020 et en nette hausse par rapport aux 22 % de 2018).

Tableau 3 : Rappel du message sur le Plan de protection des océans

*Q11. Que vous rappelez-vous avoir entendu sur le Plan?*

| **-** | **2022Pop. gén.** | **2020Pop. gén.** | **2018Pop. gén.** | **2022Autochtones** | **2020Autochtones** | **2018Autochtones** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *n= répondants qui se rappellent avoir entendu parler du PPO* | *802* | *931* | *889* | *231* | *241* | *500* |
| Le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et intervenir. | 46 % | 47 % | 40 % | 53 % | 51 % | 37 % |
| Le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers | 41 % | 41 % | 31 % | 40 % | 38 % | 30 % |
| Le gouvernement met à jour les règlements et le régime législatif afin de protéger les gens, les navires et l’environnement | 38 % | 48 % | 33 % | 42 % | 50 % | 23 % |
| Le gouvernement travaille étroitement avec des peuples autochtones et des communautés côtières pour protéger les littoraux du Canada | 34 % | 34 % | 22 % | 45 % | 42 % | 22 % |
| Le gouvernement collabore avec des communautés locales afin d’aborder le trafic maritime | 31 % | 33 % | 24 % | 35 % | 32 % | 15 % |
| Ne sais pas/Pas de réponse | 19 % | 13 % | 19 % | 13 % | 5 % | 23 % |

Seuls les éléments dont la proportion est de 3 % ou plus sont montrés.

* Les membres de la population générale vivant en Ontario (49 %) sont plus susceptibles d’avoir entendu que le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers.
* Les résidents des régions éloignées ou rurales sont plus enclins à dire qu’ils ont entendu dire que le gouvernement collabore avec des communautés locales afin d’aborder le trafic maritime (44 % et 38 % respectivement).
* Les répondants dont le revenu annuel du ménage et le niveau de scolarité sont plus élevés ont plus tendance que les autres répondants à avoir entendu parler de la préservation et de la restauration des écosystèmes marins et côtiers (47 % et 49 %, respectivement).
* Parmi les peuples autochtones, les répondants des Premières Nations (68 %) qui ne vivent pas sur une réserve sont plus susceptibles d’avoir entendu dire que le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et pour intervenir, que le gouvernement travaille étroitement avec des peuples autochtones et des communautés côtières pour protéger les littoraux du Canada (57 %), que le gouvernement collabore avec des communautés locales afin d’aborder le trafic maritime (52 %), et préserver et restaurer les écosystèmes marins côtiers (55 %).
* Les répondants qui connaissent bien le plan sont plus susceptibles que les autres répondants d’avoir entendu parler de la lutte contre la pollution marine (63 %), des écosystèmes (51 %), de la collaboration avec des communautés locales pour s’attaquer à la circulation (50 %) et du travail en étroite collaboration avec les communautés autochtones et côtières (49 %).

##### Importance du Plan de protection des océans

Les répondants ont examiné l’importance de huit priorités liées au Plan de protection des océans. Le renforcement du principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent leurs responsabilités lors de déversements qui endommagent les milieux marins (83 %) demeure au sommet de la liste pour la population générale, bien que cette priorité soit en baisse par rapport aux 88 % enregistrés en 2020. Quatre personnes sur cinq de la population générale estiment que la capacité à réagir mieux, plus fortement et plus rapidement à la pollution maritime (81 %), la protection et la restauration des écosystèmes côtiers (81 %) ou la protection des espèces de baleines du Canada en voie de disparition (81 %) figurent parmi les principales priorités du plan. Ceci est en grande partie en harmonie avec les résultats de 2020.

Les investissements dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime sont importants pour trois membres de la population générale sur quatre (74 %), tandis que 70 % affirment qu’il est important de renforcer la sécurité maritime dans l’Arctique. Chacune de ces priorités était un peu plus haute en 2020. Un peu moins de deux personnes sur trois (58 %) reconnaissent l’importance d’attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime. Un peu moins de la moitié des répondants (46 %) croient qu’il est important d’enlever les navires abandonnés et les épaves.

Chacune de ces priorités est considérée comme importante par des proportions semblables de répondants autochtones, bien qu’une plus grande proportion (69 %) estime qu’il est important d’intégrer davantage de Canadiens et de peuples autochtones au système de sécurité maritime. Par rapport à 2020, un peu moins de répondants autochtones sont d’avis que la protection et la restauration des écosystèmes côtiers, l’amélioration de la sécurité maritime dans l’Arctique et le retrait des navires abandonnés et des épaves sont importants en 2022.

Les membres de la population générale et des peuples autochtones vivant dans les communautés côtières sont plus susceptibles que ceux vivant ailleurs de considérer tous ces aspects comme importants.

Graphique 8a : Importance des divers aspects du Plan de protection des océans



Graphique 8b : Importance des divers aspects du Plan de protection des océans



**Q15a-j :** À quel point les aspects suivants du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada sont-ils importants?
**Base :** PG n=2224, Autochtones n=602

* Les Canadiens plus âgés sont plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes de croire que la plupart des priorités sont importantes, à l’exception de la protection des baleines, où l’importance perçue ne varie pas en fonction de l’âge.
* Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d’estimer que chaque priorité est importante, à l’exception de l’amélioration de la sécurité maritime dans l’Arctique.
* Les personnes nées à l’extérieur du Canada ont plus tendance à dire qu’il est important d’attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime (65 %), de réagir plus fortement à la pollution marine (85 %), de protéger les espèces de baleines en voie de disparition (85 %), et d’enlever les navires abandonnés et les épaves (56 %).
* Les résidents de la Colombie-Britannique sont plus enclins que ceux des autres régions du pays à considérer tous les aspects comme importants, notamment lorsqu’il est question de faire payer les pollueurs (86 %), de protéger et restaurer les écosystèmes côtiers (85 %), d’investir dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime (81 %), d’améliorer la sécurité maritime dans l’Arctique (76 %), de retirer les navires abandonnés et les épaves (66 %), et d’attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime (64 %).
* Les résidents du Québec sont plus susceptibles de dire qu’il est important de protéger et de restaurer les écosystèmes côtiers (85 %) et de protéger les espèces de baleines en voie de disparition (85 %).
* Les résidents du Canada Atlantique (59 %) arrivent au deuxième rang après la Colombie-Britannique, mais sont plus susceptibles que ceux des autres régions du Canada de dire qu’il est important de réagir plus fortement et plus rapidement à la pollution maritime (84 %) et d’attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime (67 %).
* Les résidents des territoires sont plus susceptibles de considérer comme importants les investissements dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions (90 %).
* Parmi les peuples autochtones, les personnes âgées de 65 ans et plus, et dans certains cas celles âgées de 55 ans et plus, sont plus susceptibles que les répondants des autres groupes d’âge de croire que chaque aspect est important.
* Parmi les peuples autochtones, les résidents de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles que ceux des autres régions du pays d’accorder de l’importance à presque tous ces aspects. C’est également le cas pour les résidents du Québec quand il s’agit de protéger les espèces de baleines en voie de disparition (91 %) et l’écosystème marin (88 %).
* Dans un même ordre d’idées, les résidents des communautés rurales et éloignées sont généralement plus susceptibles d’accorder de l’importance à la plupart de ces aspects que les résidents des centres urbains.
* Les femmes autochtones sont plus susceptibles que les hommes de souligner l’importance de protéger les espèces de baleines en voie de disparition (87 %) et l’écosystème marin (85 %).
* Les Inuits (89 %) et les Premières Nations ne vivant pas sur une réserve (81 %) sont plus susceptibles de croire qu’il est important d’attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime.
* Les personnes qui connaissent mieux le PPO sont plus susceptibles que les autres répondants d’estimer qu’il est important d’attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime, de protéger et de restaurer les écosystèmes côtiers, d’enlever les navires abandonnés et les épaves, d’investir dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime, et d’améliorer la sécurité maritime dans l’Arctique.

##### Conséquences du Plan de protection des océans

Tout comme en 2018 et 2020, les deux tiers des membres de la population générale croient que le Plan de protection des océans aura des répercussions positives sur la santé de la faune et de la flore marines (63 %), sur la protection des espèces de baleines en voie d’extinction (60 %) et sur la santé des littoraux et des voies navigables du Canada (62 %). La moitié (49 %, en baisse par rapport aux 55 % de 2020 et 58 % de 2018) estime que le plan aura une incidence positive sur la sécurité de l’industrie du transport maritime. Environ la moitié pense qu’il aura des répercussions positives sur la santé des gens vivant dans des communautés autochtones et côtières (51 %) ou sur les économies locales se trouvant près de littoraux et de voies navigables du Canada (46 %).

Les peuples autochtones estiment également que le Plan de protection des océans entraînera des répercussions positives sur la santé de la faune et de la flore marines (69 %, en hausse par rapport aux 61 % de 2020, et en harmonie avec les 66 % obtenus en 2018), sur la protection des espèces de baleines en voie d’extinction (64 %), et sur la santé des littoraux et des voies navigables du Canada (64 %). Un moins grand nombre croit que le plan aura une incidence sur la sécurité de l’industrie du transport maritime (44 %, comparativement à 49 % en 2020 et à 57 % en 2018). Plus de la moitié (57 %) estime que le Plan de protection des océans aura une incidence positive sur la santé des gens vivant dans des communautés autochtones et côtières, ce qui est en grande partie en harmonie avec les résultats des éditions précédentes du sondage. Une plus faible proportion de ces répondants pense également que le plan aura des répercussions positives sur les économies locales se trouvant près de littoraux et de voies navigables du Canada (46 %, en harmonie avec 2020, mais en baisse par rapport aux 51 % enregistrés en 2018).

Parmi les membres de la population générale, il n’y a pas de différences entre les points de vue des résidents de communautés côtières et les autres résidents en ce qui concerne les répercussions positives du PPO. Toutefois, une proportion plus élevée de résidents autochtones de communautés côtières (50 %) que de résidents autochtones des régions non côtières (41 %) croit que le PPO aura des répercussions positives sur la sécurité de l’industrie du transport maritime.

Tableau 4 : Conséquences sur Plan de protection des océans

*Q16a-e : Quel type de conséquences croyez-vous que le Plan de protection des océans aura sur les aspects suivants? % Positif (4-5 sur une échelle de 5 points)*

|  | **Pop. gén.** | **Autochtones** | **2020Pop. gén.** | **2020Aut.** | **2018Pop. gén.** | **2018Aut.** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|
| *n=* | *2224* | *602* | *--* | *--* | *--* | *--* |
| La santé de la faune et de la flore marines | 63 % | 69 % | 67 % | 61 % | 65 % | 66 % |
| La santé des littoraux et voies navigables du Canada | 62 % | 64 % | 66 % | 62 % | 64 % | 65 % |
| La protection des espèces de baleines en voie d’extinction | 60 % | 64 % | -- | -- | -- | -- |
| La sécurité de l’industrie du transport maritime | 49 % | 44 % | 55 % | 49 % | 58 % | 57 % |
| La santé des gens vivant dans des communautés autochtones ou côtières | 51 % | 57 % | 52 % | 54 % | 53 % | 57 % |
| Les économies locales se trouvant près des littoraux et voies navigables du Canada | 46 % | 46 % | 48 % | 43 % | 49 % | 51 % |

* Les membres de la population générale vivant au Québec ont plus tendance que ceux des autres régions du pays à dire que le Plan de protection des océans aura des répercussions positives sur la santé des littoraux et des voies navigables du Canada (66 %), sur la santé de la faune et de la flore marines (69 %), sur la protection des espèces de baleines en voie d’extinction (65 %), sur la santé des gens vivant dans des communautés autochtones et côtières (57 %), et sur la sécurité de l’industrie du transport maritime (56 %). Les résidents de l’Alberta sont les plus susceptibles de déclarer que le plan aura une incidence négative sur les économies locales (19 %).
* Les Canadiens plus âgés (65 ans et plus) sont plus susceptibles que les Canadiens plus jeunes de croire que le PPO aura des répercussions positives dans les cinq domaines mentionnés. Cependant, les personnes âgées de moins de 25 ans sont aussi plus susceptibles que les personnes âgées de 25 à 64 ans d’affirmer que le plan aura une incidence sur la santé de la faune et de la flore marines (71 %).
* Les résidents des Prairies sont plus susceptibles que les autres répondants autochtones du pays de mentionner une incidence sur la santé des littoraux et des voies navigables (72 %), ainsi que sur la flore et la faune marines (77 %), notamment sur les baleines en voie de disparition (71 %). La même tendance est observée chez les femmes par rapport aux hommes. Les résidents du Québec sont plus susceptibles que les autres résidents du pays de mentionner des répercussions sur la santé des gens vivant dans des communautés autochtones et côtières (72 %), ainsi que sur les baleines en voie de disparition (73 %). En général, les gens âgés de plus de 65 ans sont plus enclins à percevoir une incidence dans un éventail de domaines. Les Inuits (56 %) et les résidents de l’Atlantique (62 %), ainsi que les résidents des communautés rurales (56 %) et éloignées (59 %), sont plus enclins à mentionner les répercussions sur la sécurité du transport maritime.

##### Confiance dans le Plan de protection des océans

Les résultats indiquent que les Canadiens se fient moyennement au Plan de protection des océans. Parmi les membres de la population générale, 30 % affirment être convaincus que le Plan de protection des océans améliorera la sécurité maritime et le transport maritime responsable le long des voies navigables du Canada. La même proportion (30 %) croit que le programme protégera le milieu marin du Canada. Une personne sur quatre (26 %) est d’avis que le programme offrira de nouvelles possibilités aux communautés autochtones. Cependant, entre 19 et 24 % des répondants disent ne pas être convaincus de l’efficacité du programme dans ces domaines. La confiance est légèrement inférieure au taux enregistré en 2020 et en 2018.

Comparativement à la population générale, les peuples autochtones du Canada se fient un peu plus au Plan de protection des océans. Plus d’un autochtone sur trois est d’avis que le programme améliorera la sécurité maritime (36 %) et la protection du milieu marin du Canada (36 %). Ces résultats sont quelque peu supérieurs aux résultats obtenus en 2020, bien que considérablement plus bas chez les membres des peuples autochtones du Canada obtenus en 2018, où 45 % et 44 % respectivement affirmaient la même chose. Comme pour la population générale, la confiance des peuples autochtones est plus faible quant au potentiel d’offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones (30 %). Bien qu’en harmonie avec les résultats obtenus en 2020, la baisse est considérable par rapport aux 43 % des répondants qui disaient se fier au PPO en 2018.

Dans les trois régions, la confiance est un peu plus élevée chez les membres de la population générale vivant dans des communautés côtières que chez ceux vivant dans d’autres régions, bien que la différence soit la plus grande en ce qui concerne le potentiel d’offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières (31 %, alors que cette proportion est de 24 % chez les résidents des communautés non côtières).

Graphique 9 : Confiance dans le Plan de protection des océans



**Q29a-c :** Veuillez indiquer à quel point vous vous fiez au Plan de protection des océans pour…?
**Base :** PG n=2224, Autochtones n=602; 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* Comparativement aux autres régions du Canada, les résidents du Québec croient davantage que le Plan de protection des océans peut améliorer la sécurité maritime (43 %) et protéger le milieu marin du Canada (41 %). C’est également le cas, quoique dans une moindre mesure, pour les résidents du Canada Atlantique (35 % et 39 % respectivement). Les résidents de l’Alberta, suivi par ceux de la Colombie-Britannique, ont systématiquement moins confiance que les autres résidents du pays dans le PPO (29 et 26 % respectivement) et ne croient pas qu’il améliore la sécurité maritime; 28 et 27 % respectivement ne croient pas qu’il protège le milieu marin du Canada; et 34 % des résidents de l’Alberta ne croient pas qu’il offre des possibilités aux communautés autochtones.
* Les résidents des communautés éloignées ont constamment une plus grande confiance dans le Plan de protection des océans que ceux des centres urbains ou des zones rurales en ce qui a trait à l’amélioration de la sécurité maritime et de la navigation responsable (47 %), ainsi qu’à la protection du milieu marin du Canada (48 %).
* Les personnes âgées (65 ans et plus) ont constamment un niveau de confiance supérieur à la moyenne. Les personnes âgées de moins de 25 ans sont particulièrement convaincues que le Plan aidera à protéger l’environnement marin (46 %). Cela est aussi plus souvent le cas pour les répondants nés à l’extérieur du Canada (38 %).
* Les hommes ont constamment un niveau de confiance inférieur à celui des femmes.
* Parmi les peuples autochtones, les Inuits et les Premières Nations vivant sur une réserve sont plus susceptibles que leurs homologues de croire que le Plan de protection des océans protégera l’environnement marin (56 et 49 % respectivement), et améliorera la sécurité maritime (51 et 53 % respectivement). C’est également la tendance pour les Inuits quand il s’agit du potentiel d’offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières (51 %).
* À l’échelle régionale, les autochtones vivant au Québec et dans les territoires se fient davantage au plan pour la protection de l’environnement marin (61 et 51 % respectivement). Les résidents des territoires se fient plus à l’incidence du PPO sur la participation des autochtones et des communautés côtières à la sécurité maritime (49 %). Les résidents autochtones de la Colombie-Britannique se fient moins au PPO dans les domaines de la sécurité maritime (41 % déclarent ne pas s’y fier) et de la protection de l’environnement marin (34 %). Les résidents du Canada Atlantique sont moins confiants quant au potentiel d’offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières pour qu’elles participent à la sécurité maritime (40 % déclarent ne pas s’y fier).
* Les résidents autochtones des communautés éloignées ont plus confiance dans le Plan de protection des océans dans les trois domaines (46 % en matière de sécurité et 53 % dans les deux autres domaines).
* Les autochtones âgés (65 ans ou plus) sont plus confiants que leurs jeunes homologues quand il s’agit de la protection de l’environnement (44 %) et des nouvelles possibilités de participation (43 %).
* Les femmes autochtones affichent un niveau de confiance plus élevé que les hommes dans ces trois domaines.
* Parmi les membres de la population générale, ceux qui connaissent ces enjeux sont plus susceptibles de se fier à la capacité du PPO d’améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable, de protéger le milieu marin et d’offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières. Les répondants des peuples autochtones ne se fient qu’à la capacité d’améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable.

Lorsqu’il est question des répondants qui disent se fier moyennement ou tout à fait (c.-à-d. note de 3, 4 ou 5 sur l’échelle de cinq points), les membres du grand public qui habitent une communauté côtière obtiennent des résultats élevés et stables au fil du temps, quoiqu’ils soient légèrement inférieurs à ceux de 2018 en ce qui a trait à la participation des communautés autochtones et côtières et à la sécurité maritime. Parmi les résidents des communautés côtières autochtones, le taux de confiance correspond à celui de 2020, bien qu’il soit légèrement inférieur lorsqu’il s’agit d’offrir de nouvelles possibilités de participation. Néanmoins, la confiance a augmenté depuis 2020 dans le domaine de la sécurité maritime pour revenir au niveau de 2018. Elle est aussi plus élevée que par le passé en ce qui concerne la protection de l’environnement marin.

Tableau 5 : Confiance dans le Plan de protection des océans pour les communautés côtières

*Q29a-e:* « *Veuillez indiquer à quel point vous vous fiez au Plan de protection des océans
pour …? » % confiance modérée à élevée (échelle 3-5)*

|  | **Pop.générale****(Côtières)** | **2020PG****(Côtières)** | **2018PG****(Côtières)** | **Autochtones****(Côtières)** | **2020Autochtones****(Côtières)** | **2018Autochtones****(Côtières)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|
| *n=* | *1247* | *707* | *899* | *325* | *206* | *444* |
| Améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable le long des voies navigables et des côtes du Canada | 72% | 74% | 76% | 75% | 63% | 74% |
| Protéger le milieu marin du Canada | 72% | 71% | 74% | 79% | 63% | 74% |
| Offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières, pour qu'elles participent au système de sécurité maritime du Canada | 67% | 67% | 71% | 68% | 59% | 73% |

##### Confiance dans le Régime canadien de préparation et d’intervention en cas de déversement d’hydrocarbures en milieu marin

Lorsque le régime d’intervention en cas de déversement d’hydrocarbures du Canada est décrit, les Canadiens expriment divers niveaux de confiance. Trois membres de la population générale sur dix affirment se fier au fait que le régime puisse nettoyer efficacement un déversement d’hydrocarbures et intervenir en temps opportun lors d’un déversement (31 % et 30 % respectivement, alors que 23 % et 24 % ont un niveau de confiance bas). Le niveau de confiance dans la capacité de nettoyer efficacement un déversement d’hydrocarbures et d’intervenir en temps opportun a diminué par rapport à 2020 et à 2018. Les Canadiens sont encore moins convaincus que le régime veille à ce que les pollueurs assument les coûts lors d’un déversement ou d’un accident maritime, seulement 20 % d’entre eux croyant que le régime veille à ce que les pollueurs remplissent leurs obligations, comparativement à 40 % qui sont sceptiques à ce sujet, ce qui met en évidence un niveau de confiance en harmonie avec celui obtenu en 2020, mais inférieur à celui affiché en 2018.

Les répondants autochtones se fient encore moins que les membres de la population générale à la capacité du régime de nettoyer un déversement (32 % disant avoir confiance et la même proportion indiquant ne pas s’y fier). C’est aussi le cas en ce qui concerne la capacité du système à intervenir en temps opportun lors d’un déversement d’hydrocarbures, où 29 % ont confiance, mais 32 % ne s’y fient pas. Dans ces deux cas, le niveau de confiance est en harmonie avec celui obtenu en 2020, mais en baisse considérable par rapport à 2018. Pour ce qui est de veiller à ce que les pollueurs assument les coûts associés à un déversement, les peuples autochtones sont tout aussi méfiants que les membres de la population générale, 40 % d’entre eux disant ne pas se fier à cette capacité contre seulement 19 % qui déclarent s’y fier. Ce résultat est légèrement inférieur à celui de 2020 et est considérablement plus bas que les 31 % qui affirmaient s’y fier en 2018.

Graphique 10 : Confiance dans le système d’intervention en cas de
déversement d’hydrocarbures



**Q32a-c :** Veuillez indiquer à quel point vous vous fiez au Régime de préparation et d’intervention en cas de déversements d’hydrocarbures en milieu marin du Canada pour faire ce qui suit...?
**Base :** PG n=2224, Autochtones n=602; 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* Les résidents de la Colombie-Britannique affichent constamment un niveau de confiance plus bas par rapport au Régime canadien de préparation et d’intervention en cas de déversement d’hydrocarbures en milieu marin. En fait, de 36 à 53 % des répondants se fient peu à cette capacité, particulièrement quand il s’agit de faire payer les pollueurs, ce qui est un domaine où les résidents de l’Ontario ont la même impression (44 % indiquant s’y fier peu). Les résidents du Québec sont plus enclins que ceux des autres régions du pays à s’y fier (41 % en ce qui a trait à la capacité de nettoyer un déversement d’hydrocarbures, 37 % pour le temps d’intervention, et 29 % pour ce qui est de veiller à ce que les pollueurs assument les coûts).
* Les résidents des communautés éloignées sont plus susceptibles de dire qu’ils sont convaincus que le régime peut veiller à ce que les pollueurs assument les coûts et à ce que les communautés touchées soient compensées (37 %).
* Les personnes âgées de moins de 25 ans, ainsi que celles moins scolarisées, sont plus susceptibles de se fier au régime.
* Les hommes ont moins confiance que les femmes dans le fait que le régime veille à ce que les pollueurs assument les coûts (43 % et 37 % respectivement).
* Parmi les peuples autochtones, les Premières Nations vivant dans des réserves se fient aux initiatives de nettoyage (46 %) et à la capacité de faire payer les pollueurs (39 %). Les Inuits (29 %) affichent le même niveau de confiance que les membres des Premières Nations qui ne vivent pas dans une réserve (11 %) et les Métis (11 %) lorsqu’il s’agit de faire payer les pollueurs.
* Les résidents des territoires et du Québec sont plus confiants que les autres habitants du pays en ce qui concerne le nettoyage (50 % et 47 %, respectivement) et la capacité de faire payer les pollueurs (31 % et 44 %, respectivement). C’est également le cas des résidents du Québec pour ce qui est des interventions en temps opportun (40 %).
* Les résidents des communautés éloignées affichent plus de confiance à l’égard des trois domaines (50 % pour le nettoyage; 42 % pour les interventions en temps opportun et 38 % pour ce qui est de faire payer les pollueurs). La même tendance est observée chez les résidents des communautés rurales par rapport aux résidents des centres urbains, quoique dans une moindre mesure.
* Les répondants qui n’ont fait que des études secondaires se fient davantage au PPO en ce qui concerne les trois domaines.
* Les membres de la population générale qui connaissent mieux les enjeux de sécurité maritime et de protection de l’environnement se fient davantage au PPO dans les trois domaines. Les membres des peuples autochtones se fient davantage à la capacité de nettoyer un déversement.

##### Rôles privilégiés dans le développement de la sécurité maritime

Lorsqu’interrogés sur le rôle que les gouvernements devraient jouer en matière de sécurité maritime, la plupart des membres de la population générale (80 %) affirment que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle important, tandis qu’un peu plus de six personnes sur dix (64 %) croient que leur gouvernement provincial devrait assumer une telle responsabilité. La moitié (46 %) aimerait que son administration régionale ou locale joue un rôle important dans la sécurité maritime, bien qu’une personne sur cinq (22 %) croit que son rôle est très limité. Les résultats sont très semblables à ceux obtenus en 2020 et 2018.

Comme dans les années précédentes, les peuples autochtones sont moins susceptibles que les membres de la population générale de considérer que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans l’amélioration de la sécurité maritime (69 %). La moitié des autochtones est d’avis que son gouvernement provincial a un rôle important à jouer (56 %), résultats en baisse par rapport à ceux obtenus de la population générale et autochtone dans les éditions précédentes du sondage. Cependant, les autochtones sont plus susceptibles que les membres de la population générale de croire que leur gouvernement autochtone à un rôle important à jouer (56 %), une proportion légèrement inférieure à celles de 2020 (63 %) et de 2018 (60 %).

Bien que les résultats soient semblables entre les résidents de la population générale vivant dans des communautés côtières et non côtières, les résidents des communautés côtières sont plutôt plus susceptibles d’affirmer que leur administration régionale (ou gouvernement autochtone) devrait jouer un rôle important (52 % dans les communautés côtières contre 42 % dans les communautés non côtières).

Graphique 11 : Rôles privilégiés dans le développement
de la sécurité maritime



**Q21a-c :** À quel point les entités suivantes ont-elles un rôle important à jouer pour améliorer la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire, dans votre région?
**Base :** PG n=1394 (demi-échantillon, communautés non côtières), Autochtones n=602; 2018 : PG n=1061 (demi-échantillon), Autochtones n=613 (demi-échantillon)

* Comparativement aux autres répondants de la population générale, les résidents de l’Ontario (84 %) sont plus susceptibles d’affirmer que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer. Les résidents des territoires et de la Colombie-Britannique sont les plus susceptibles de croire que le gouvernement provincial devrait jouer un rôle important (81 % et 75 %, respectivement). Les résidents de la Colombie-Britannique sont aussi plus enclins à favoriser un rôle important des administrations régionales ou des gouvernements autochtones locaux (56 %).
* Les femmes sont plus susceptibles que les hommes à affirmer que les gouvernements provinciaux et autochtones locaux ont un rôle important à jouer (69 % et 52 % respectivement, comparativement à 59 % et 40 % chez les hommes).
* Les personnes âgées (c.-à-d. les 65 ans ou plus) sont plus susceptibles que les jeunes répondants de prôner un rôle important pour chacun des ordres du gouvernement.
* Les personnes qui ont fait des études universitaires ont plus tendance à évoquer un rôle important du gouvernement du Canada (84 %) que les autres membres de la population générale, bien qu’ils soient également moins enclins à favoriser un rôle important pour les administrations régionales et les gouvernements autochtones locaux (26 % prônent un rôle limité).
* Parmi les répondants autochtones, les membres des Premières Nations vivant dans des réserves et les Inuits sont les moins susceptibles de dire que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle clé dans le développement de la sécurité maritime (58 % et 51 %, respectivement). Cette tendance est encore plus marquée chez les résidents des territoires (41 %). Les personnes âgées de 55 ans ou plus sont plus susceptibles de prôner un rôle fort du gouvernement du Canada (76 % chez les 55 à 64 ans, et 82 % chez les 65 ans ou plus). Ce point de vue est également plus répandu chez les personnes ayant fait des études universitaires (81 %).
* Les Inuits sont plus enclins à plaider pour un rôle fort de leur gouvernement territorial (73 %). C’est aussi le cas des résidents de la Colombie-Britannique (68 %) et des régions rurales (67 %), des personnes âgées de 65 ans ou plus (70 %) et des femmes (62 %), comparativement aux autres répondants autochtones.
* Les répondants autochtones vivant dans des communautés rurales ont plus tendance que les autres répondants à mentionner un rôle important des gouvernements autochtones locaux (66 %), tout comme les personnes n’ayant fait que des études secondaires (71 %) et les femmes (64 %).
* Les membres de la population générale et les autochtones qui connaissent bien ces enjeux ont plus tendance à croire que leur administration régionale ou leur gouvernement autochtone local doit assumer un rôle important.

##### Rôles perçus dans l’amélioration de la sécurité maritime

Les résultats démontrent que la population générale et les peuples autochtones croient que les gouvernements ont joué un rôle modeste dans la gestion de la sécurité maritime. Quatre membres de la population générale sur dix (38 %) croient que le gouvernement fédéral a joué un rôle important. Seuls 16 % d’entre eux croient que leur gouvernement provincial a joué un rôle clé, alors que 29 % sont d’avis que ce rôle a été minime. Seuls 12 % de ces répondants estiment que leur administration régionale a joué un rôle important, alors que le triple (41 %) considère cette contribution comme limitée. Les résultats sont semblables à ceux obtenus lors des éditions précédentes du sondage.

Également en harmonie avec les éditions antérieures, les autochtones sont moins susceptibles que la population générale d’affirmer que le gouvernement fédéral (36 %) ou leur gouvernement provincial (20 %) ont joué un rôle clé. Bien qu’ils considèrent ce rôle comme minime (17 %), les membres des peuples autochtones sont un peu plus positifs quant au rôle que leur gouvernement autochtone local a joué dans l’amélioration de la sécurité maritime, contrairement à la perception des membres de la population générale vis-à-vis de leur administration régionale.

Parmi les membres de la population générale et les peuples autochtones, les résidents des communautés côtières sont plus susceptibles que ceux des communautés non côtières de croire que leur gouvernement provincial ou autochtone, ou leur administration régionale, ont joué un rôle important.

Graphique 12 : Rôles perçues dans le développement
de la sécurité maritime



**Q24a-c :** Selon ce que vous savez, au cours des dernières années, à quel point les entités suivantes ont-elles joué un rôle important pour aborder les questions liées à la sécurité maritime, y compris celles relatives à la navigation sécuritaire, dans votre région?
**Base :** PG n=1432 (demi-échantillon, communautés non côtières), Autochtones n=602; 2018 : PG n=1107 (demi-échantillon), Autochtones n=626 (demi-échantillon)

* Les résidents du Québec sont plus enclins que ceux des autres régions à mentionner un rôle important du gouvernement du Canada (48 %). Les résidents de l’Alberta et des communautés rurales sont beaucoup plus enclins à croire que le gouvernement du Canada a joué un rôle limité (56 % et 46 % respectivement). Les résidents du Québec ont également plus tendance à percevoir un rôle modéré (34 %) ou fort (23 %) de leur gouvernement provincial lorsqu’il est question de l’élaboration de pratiques de sécurité maritime. Les résidents de l’Alberta et des Prairies sont beaucoup plus enclins à croire que leur gouvernement provincial a joué un rôle limité (56 % et 51 % respectivement).
* Les tendances sont semblables au Québec et en Alberta en ce qui concerne les administrations régionales.
* Comparativement aux femmes, les hommes sont plus susceptibles de croire que le gouvernement du Canada a joué un rôle important (43 % contre 35 %). Cependant, les hommes ont plus tendance à évoquer un rôle limité en ce qui concerne les administrations régionales (45 % des hommes mentionnent un rôle limité comparativement à 37 % des femmes).
* Les gens qui ont fait des études universitaires mentionnent plus souvent que le gouvernement fédéral a joué un rôle important (42 %).
* Parmi les peuples autochtones, les Inuits sont plus susceptibles de croire que leur administration régionale ou locale a joué un rôle important (32 %), mais sont moins enclins à avoir la même opinion pour le gouvernement fédéral ou leur gouvernement provincial (23 % et 38 % respectivement mentionnant un rôle limité pour les deux).
* Chez les répondants autochtones, les Inuits sont plus susceptibles de mentionner un rôle plus important de leur gouvernement territorial (33 %) et de leur administration régionale (27 %), tout comme les membres des Premières Nations vivant dans des réserves en ce qui concerne le rôle de leur gouvernement autochtone local (28 %).
* Les résidents autochtones des territoires et de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles d’être d’avis que leur gouvernement provincial ou territorial (47 et 36 % respectivement) a joué un rôle important, tout comme les résidents des communautés éloignées (42 %). Les résidents des territoires sont aussi plus susceptibles que ceux des autres régions du pays à mentionner un rôle important de leur administration régionale ou de leur gouvernement autochtone local (42 %), à l’instar de ceux des communautés éloignées (37 %).
* Les gens qui connaissent le mieux ces enjeux sont plus susceptibles de mentionner que les gouvernements provinciaux et locaux ont joué un rôle important.

##### Importance de participer aux décisions du gouvernement du Canada

Parmi les membres de la population générale, 44 % considèrent comme important de donner leur opinion sur les décisions que prend le gouvernement du Canada, ce qui est en baisse par rapport aux résultats obtenus en 2020 et en 2018. Un répondant sur quatre (23 %) estime que cela est peu important. En ce qui concerne l’importance d’une collaboration étroite du gouvernement avec les peuples autochtones et les communautés côtières, 69 % estiment que c’est important et seulement 11 % y accordent peu d’importance, ce qui est en harmonie avec les résultats des éditions antérieures du sondage.

Dans une proportion plus grande que celle des membres de la population générale, trois autochtones sur quatre (83 %) croient qu’il est très important que les peuples autochtones et les communautés côtières travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral (en hausse par rapport à 2020). D’un autre côté, seulement 58 % accordent une grande importance à la participation aux décisions du gouvernement, proportion qui s’érode graduellement depuis 2018.

Les répondants autochtones vivant dans des communautés côtières accordent encore plus d’importance à la participation du public, aussi bien personnellement (67 % contre 53 % dans d’autres communautés) qu’en ce qui concerne les membres des communautés autochtones ou côtières en général (85 % contre 81 %). Les membres de la population générale vivant dans des communautés côtières ont également un peu plus tendance à accorder une grande importance à leur contribution personnelle (53 % par rapport à 37 % à ceux des communautés non côtières). Il en va de même pour la collaboration étroite avec les communautés autochtones et côtières (77 % pour les communautés côtières et 66 % pour les communautés non côtières).

Graphique 13 : Importance de participer aux décisions du
gouvernement du Canada



**Q27/28:** À quel point est-il important ... relativement à la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire dans votre région?
**Base :** PG n=1415 (demi-échantillon, communautés non côtières), Autochtones n=602, 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* Comme dans les années précédentes, les résidents de la Colombie-Britannique, du Canada Atlantique et du Québec (57 %, 56 % et 53 % respectivement), provinces où les littoraux et les voies navigables sont prédominants, ont plus tendance à accorder de l’importance au fait de formuler des commentaires sur les décisions que prend le gouvernement. Les résidents des provinces intérieures, c’est-à-dire la Saskatchewan et le Manitoba, l’Alberta et l’Ontario (37 %, 33 % et 30 % respectivement), considèrent cela comme moins important, tout comme les résidents des centres urbains (28 %).
* Les résidents de la Colombie-Britannique (75 %), du Canada Atlantique (76 %) et du Québec (73 %) sont plus susceptibles d’accorder de l’importance à la participation des communautés autochtones et côtières.
* Les personnes âgées de 65 ans et plus sont un peu plus enclines à accorder beaucoup d’importance à la participation des communautés autochtones et côtières (76 %). La contribution personnelle est aussi plus importante pour les personnes âgées de 55 ans ou plus (55 % à 52 %) que pour les jeunes Canadiens. Les gens âgés de 25 à 44 ans sont les plus enclins à croire que leurs commentaires personnels ont une importance limitée (29 % à 30 % pensent que ce n’est pas important).
* En harmonie avec les résultats des éditions précédentes du sondage, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de mettre l’accent sur la participation des communautés côtières et autochtones (76 %, comparativement à 62 % pour les hommes).
* Parmi les répondants autochtones, les résidents des communautés éloignées (79 %) et rurales (66 %), ainsi que les répondants âgés de 65 ans ou plus (73 %), les résidents de la Colombie-Britannique (80 %) et du Québec (70 %), les Inuits (77 %), les femmes (63 %) et les personnes dont le niveau de scolarité est plus élevé (66 %) sont plus susceptibles d’accorder de l’importance à leur contribution personnelle que les autres répondants.
* En ce qui concerne la participation des communautés autochtones, l’importance est perçue comme plus élevée par les résidents autochtones de la Colombie-Britannique (93 %), les membres de Premières Nations ne vivant pas sur une réserve (92 %) et les résidents des communautés éloignées (91 %), ainsi que par les personnes âgées de 65 ans ou plus (92 %). Les femmes ont aussi plus tendance que les hommes (87 % et 78 % respectivement) à avoir ce point de vue, tout comme les répondants dont le revenu annuel du ménage est de 40 000 dollars (95 %).
* Les membres de la population générale et les répondants autochtones qui connaissent bien ces enjeux ont également plus tendance à mettre l’accent sur l’importance de formuler des commentaires sur la sécurité maritime. Il n’y a aucun écart entre les groupes qui connaissent les enjeux en ce qui a trait à l’importance pour les communautés autochtones et côtières de travailler étroitement avec le gouvernement du Canada.

##### Incidence des recherches d’information sur la sécurité maritime

Peu de Canadiens (19 %) ont recherché des renseignements sur la sécurité maritime. Cette proportion est plus élevée (39 %) chez les membres des peuples autochtones, ce qui représente aussi une augmentation par rapport aux 32 % enregistrés en 2020 et aux 25 % de 2018.

Les résidents des communautés côtières de la population générale sont beaucoup plus susceptibles d’avoir recherché des renseignements sur la sécurité maritime (29 % comparativement à 15 % pour les répondants d’autres endroits). Cela est également le cas chez les peuples autochtones des communautés côtières (43 % comparativement à 37 % pour les autres communautés).

Graphique 14 : Incidence des recherches d’information
sur la sécurité maritime



**Q42**: Avez-vous déjà recherché des renseignements sur la sécurité maritime au Canada?
**Base :** PG n=2224, Autochtones n=602; 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* Parmi les répondants de la population générale, les résidents de la Colombie-Britannique (35 %) et du Canada Atlantique (27 %) sont plus susceptibles que ceux des autres régions d’avoir recherché des renseignements. Cela est également le cas pour les résidents des régions éloignées (33 %) et rurales (25 %) comparativement à ceux des centres urbains (13 %).
* Parmi les répondants autochtones, les Métis sont plus susceptibles que les autres (49 %) d’avoir recherché de l’information. Cette tendance est également plus marquée chez les résidents de la Colombie-Britannique (53 %) et chez les gens qui ont fait des études universitaires (57 %).
* Les membres de la population générale et des peuples autochtones qui connaissent le mieux ces enjeux sont également plus susceptibles d’avoir recherché des renseignements sur la sécurité maritime, tout comme les répondants qui connaissent bien le PPO.

##### Principales sources d’information

Chez les membres de la population générale qui ont recherché de l’information sur les programmes, les règlements et les activités du gouvernement, 70 % déclarent le faire sur Internet. Les deux tiers d’entre eux (62 %) consultent un site Web du gouvernement du Canada, ce qui correspond aux résultats obtenus en 2020, mais constitue une augmentation notable par rapport aux 47 % enregistrés en 2018. Trois répondants sur dix (29 %) ont recours aux médias traditionnels, comme la télévision, la radio ou les journaux (en harmonie avec 2020, mais en hausse comparativement aux 21 % de 2018), et 29 % se tournent vers un organisme sans but lucratif pertinent (en hausse constante depuis 2018). Environ une personne sur cinq affirme qu’elle s’adresser à quelqu’un qui travaille dans le transport maritime (23 %), une augmentation par rapport aux 13 % enregistrés en 2018. Une moins grande proportion mentionne quelqu’un qui travaille dans l’industrie du transport maritime (19 %) ou le numéro sans frais 1-800-O-Canada (13 %). D’autres sources citées moins souvent apparaissent dans le tableau, y compris les médias sociaux et traditionnels, ainsi que les amis et la famille.

Les répondants autochtones ont tendance à se fier à Internet (68 %), à un site Web du gouvernement du Canada (61 %, en hausse par rapport aux 52 % de 2020) ou à un organisme non gouvernemental (32 %, en hausse constante depuis 2018). Ils sont aussi plus enclins à recourir aux médias traditionnels (30 %, en hausse par rapport aux 23 % de 2020), tout comme les membres de la population générale. La consultation d’une personne travaillant dans le domaine de la sécurité du transport maritime local est plus prononcée chez les répondants autochtones que chez les membres de la population générale et augmente au fil du temps (31 %; en hausse par rapport aux 21 % enregistrés en 2020), tout comme d’une personne de l’industrie du transport maritime (25 %; en hausse par rapport aux 18 % enregistrés en 2020), les médias sociaux (25 %; en hausse par rapport aux 17 % enregistrés en 2020) et les membres de la famille ou les amis (23 %; en harmonie avec les 25 % obtenus en 2020).

Les membres des peuples autochtones vivant dans des communautés côtières sont plus susceptibles de dire qu’ils auraient accès à l’information sur la sécurité maritime par le biais d’un site Web du gouvernement (55 % contre 65 % dans d’autres communautés), ainsi que par le biais de médias traditionnels (22 % contre 34 %) et de médias sociaux (16 % contre 30 % dans les communautés non côtières). Cependant, ils sont plus susceptibles de se fier aux membres de leur famille et à leurs amis (27 et 20 % respectivement) et aux journaux communautaires et de quartier (15 et 5 % respectivement).

Tableau 6 : Principales sources d’information

*Q43. Si vous souhaitiez en savoir plus sur les programmes, règlements et activités du gouvernement du Canada visant la protection des littoraux et des voies navigables du Canada, où serait-il le plus possible que vous recherchiez de l’information ou à qui serait-il le plus probable que vous vous adressiez?*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **-** | **2022Pop. Gén.** | **2020Pop. Gén.** | **2018Pop. Gén.** | **2022Autochtones** | **2020Autochtones** | **2018Autochtones** |
| *n=* | *2224* | *2141* | *2167* | *602* | *561* | *1239* |
| Internet (p. ex., moteur de recherche comme Google) | 70 % | 74 % | 68 % | 68 % | 68 % | 61 % |
| Transports Canada ou un autre site Web du gouvernement du Canada | 63 % | 62 % | 47 % | 61 % | 52 % | 35 % |
| Nouvelles à la télévision, à la radio ou dans les journaux | 29 % | 29 % | 21 % | 30 % | 23 % | 22 % |
| Organisation non gouvernementale pertinente (p. ex., ONG environnementale) | 29 % | 25 % | 16 % | 32 % | 20 % | 11 % |
| Quelqu’un qui travaille dans le transport ou la sécurité maritime à l’échelle régionale | 23 % | 21 % | 13 % | 31 % | 21 % | 10 % |
| Quelqu’un qui travaille dans l’industrie du transport maritime | 19 % | 16 % | 10 % | 25 % | 18 % | 7 % |
| Appeler 1-800 O Canada ou visiter un bureau du gouvernement du Canada | 13 % | 15 % | 11 % | 13 % | 19 % | 13 % |
| Médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube) | 11 % | 11 % | 8 % | 25 % | 17 % | 13 % |
| Émissions-débats à la télévision, à la radio ou dans les journaux | 9 % | 11 % | 6 % | 7 % | 8 % | 6 % |
| Amis, famille, connaissances | 9 % | 10 % | 7 % | 23 % | 15 % | 7 % |
| Le voisinage ou les journaux communautaires ou de quartier | 7 % | 8 % | 5 % | 8 % | 12 % | 6 % |
| Magazines | 5 % | 7 % | 4 % | 9 % | 11 % | 4 % |

Seuls les éléments dont la proportion est de 5 % ou plus sont montrés.

* Comme dans les éditions précédentes du sondage, les personnes âgées de 25 à 34 ans sont plus susceptibles que les répondants des autres groupes d’âge de recourir à Internet (77 %), alors que les 35 ans ou moins mentionnent plus souvent l’utilisation des médias sociaux (18 à 20 %). Les répondants âgés de 65 ans et plus sont plus enclins à utiliser les médias traditionnels (40 %), les émissions-débats (15 %), et les journaux communautaires (11 %).
* Les membres de la population générale de l’Alberta (33 %) et de la Colombie-Britannique (30 %) sont plus susceptibles que ceux des autres régions du pays de s’adresser à quelqu’un qui travaille dans le transport ou la sécurité maritime. Les résidents des territoires ont plus tendance que ceux des autres régions à se fier au site Web de Transports Canada ou à un site Web du gouvernement du Canada (86 %), suivi par les Albertains (72 %). Les Albertains sont plus enclins à se fier à une ONG pertinente (38 %), à quelqu’un qui travaille dans le transport ou la sécurité maritime à l’échelle régionale (33 %) ou à quelqu’un qui travaille dans l’industrie du transport maritime (31 %).
* Parmi les peuples autochtones, le recours aux journaux communautaires est plus élevé chez les résidents des territoires (30 %), chez les Inuits (23 %) et chez les résidents des communautés éloignées (21 %). Les autochtones des territoires ont aussi plus tendance que ceux des autres régions à se fier aux médias sociaux (46 %), tout comme les répondants vivant dans des centres urbains (32 %).
* Les répondants autochtones de moins de 25 ans sont plus susceptibles que les personnes plus âgées de parler avec des membres de leur famille et leurs amis (34 %), tout comme les femmes (29 %) par rapport aux hommes.
* Les répondants autochtones âgés de 65 ans ou plus sont plus susceptibles de se fier aux médias traditionnels (39 %), tout comme les résidents des Prairies (46 %).
* L’utilisation d’un site Web du gouvernement du Canada est la source la plus importante pour les Premières Nations ne vivant pas sur une réserve (74 %), pour les gens qui ont fait des études universitaires (67 %) et pour les personnes dont le revenu annuel du ménage est de plus de 80 000 dollars (73 %). C’est également le cas pour les résidents des Prairies (70 %), qui sont plus enclins que ceux des autres régions du pays à se fier à la télévision (46 %) et aux médias sociaux (41 %).
* Les résidents autochtones vivant en Colombie-Britannique (21 %) et dans les territoires (27 %) sont plus susceptibles que ceux des autres régions d’avoir recours au 1-800 O Canada.
* Les personnes qui ont fait des études universitaires, ainsi que les gens dont le revenu annuel du ménage va de 40 000 à 80 000 dollars, sont plus enclines à avoir recours à une ONG pertinente (44 % et 43 % respectivement).

##### Importance d’informer sur la sécurité maritime

Les résultats démontrent une forte demande pour la communication régulière du rendement du gouvernement fédéral dans le domaine de la sécurité maritime et de la protection du milieu marin du Canada. Parmi les membres de la population générale, trois répondants sur quatre (76 %) estiment qu’il est très important que le gouvernement les informe de son rendement de façon constante, ce qui est légèrement en baisse par rapport aux résultats obtenus en 2020 (81 %). Cette importance est encore plus marquée parmi les résidents des communautés côtières, où 82 % de la population générale croit qu’une communication régulière sur la sécurité maritime est importante, alors que cette tendance est moindre dans les autres communautés (71 %).

Les répondants autochtones sont un peu plus susceptibles d’accorder beaucoup d’importance à une communication ouverte (82 %), comme c’était aussi le cas en 2020 et en 2018.

Graphique 15 : Importance d’informer à propos de
la sécurité maritime



**Q44 :** Selon vous, à quel point est-il important que le gouvernement du Canada informe les Canadiens de son rendement dans l’amélioration de la sécurité maritime et la protection globale du milieu marin du Canada?
**Base :** PG n=1723 (demi-échantillon, communautés non côtières), Autochtones n=602; 2018 PG n=2168, Autochtones n=1239

* Les membres de la population générale du Canada Atlantique (82 %), les personnes âgées de 65 ans ou plus (84 %) et les femmes (79 %) sont plus enclins à accorder de l’importance à une communication continue.
* L’importance accordée à la communication continue est encore plus élevée chez les répondants autochtones âgés de 65 ans ou plus (90 %).

##### Importance de types précis d’information

En ce qui concerne les types précis d’information, le suivi sur les conséquences d’incidents ou de déversements (86 %) et le suivi du dossier de nettoyage des déversements par le gouvernement (83 %) figurent en haut de liste pour la population générale. Sept personnes sur dix (71 %) considèrent également comme importante l’information sur la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire. Les activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières sont aussi considérées comme importantes pour 65 % des membres de la population générale. Ces résultats sont inférieurs à ceux obtenus en 2020 et en 2018 dans les domaines du nettoyage des déversements et de la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire.

Les membres des peuples autochtones accordent une importance semblable au suivi sur les conséquences d’incidents ou de déversements (90 %) et sur le suivi du dossier de nettoyage des déversements (87 %), ces deux résultats étant en harmonie avec les résultats de 2020, mais en hausse par rapport aux 84 % et 82 % respectivement obtenus en 2018. L’information sur la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire est également considérée comme importante par huit répondants sur dix (80 %), ce qui est en grande partie en harmonie avec les résultats des éditions précédentes du sondage. Comparativement au grand public, les autochtones sont beaucoup plus susceptibles de considérer comme importante l’information sur les activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières (77 %), ce qui est légèrement en baisse par rapport aux résultats de 2020, mais en harmonie avec ceux de 2018.

Le suivi sur les conséquences d’incidents ou de déversements est considéré comme plus important par les membres de la population générale vivant dans des communautés côtières (90 %) que par ceux vivant dans d’autres communautés. Cette tendance est la même pour les répondants autochtones (95 % dans les communautés côtières contre 87 % dans d’autres communautés) et parmi la population générale quand il s’agit du suivi du dossier de nettoyage des déversements (88 % contre 82 % dans les autres communautés) et de la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire (80 % contre 69 % dans d’autres communautés).

Graphique 16 : Importance de types d’information précis



**Q45a-d :** À quel point croyez-vous qu’il est important que le gouvernement du Canada fournisse les types de renseignements suivants aux Canadiens sur le rôle qu’il joue dans la protection des littoraux et voies navigables du Canada?
**Base :** PG n=2224, Autochtones n=602; 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* L’importance accordée à chaque domaine est plus élevée chez les résidents de la Colombie-Britannique et du Canada Atlantique. Une tendance semblable est observée, bien que plus faible, parmi les résidents du Québec quant au suivi sur les conséquences d’incidents et de déversements (89 %) et au suivi du dossier de nettoyage des déversements (86 %).
* Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de considérer le suivi du dossier de nettoyage, les activités de formation et la mise en œuvre de nouveaux règlements comme importants (86 %, 72 % et 76 % respectivement).
* L’importance perçue du suivi du dossier de nettoyage des déversements et des activités de formation est également plus élevée chez les personnes âgées de 65 ans ou plus (88 % et 73 %, respectivement). La tendance est la même pour les moins de 25 ans en ce qui concerne les activités de formation (77 %).
* L’importance de fournir des renseignements sur les activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières est plus élevée chez les membres de la population générale du Québec et de l’Atlantique (72 et 73 % respectivement) que chez les résidents d’autres régions du Canada, ainsi que chez les 65 ans et plus (77 %).
* Dans le cas des peuples autochtones, les Premières Nations ne vivant pas sur une réserve sont les plus susceptibles de considérer comme important le suivi sur les conséquences d’incidents ou de déversements (95 %). Les résidents de la Colombie-Britannique sont plus enclins à accorder de l’importance à chacun des trois autres domaines, tout comme les femmes et les gens âgés de 65 ou plus en comparaison avec leurs homologues autochtones.

##### Participation à des séances de mobilisation

En harmonie avec les résultats des éditions précédentes du sondage, très peu de Canadiens ont participé à une séance de mobilisation sur la sécurité maritime ou sur le Plan de protection des océans (4 %). Les répondants autochtones sont plus de trois fois plus susceptibles d’avoir participé à une telle séance (9 %). Évidemment, la participation est un peu plus élevée chez les personnes vivant dans les communautés côtières (9 % pour la population générale et 20 % pour les peuples autochtones des régions côtières).

Graphique 17 : Participation à des séances de mobilisation



**Q46 :** Avez-vous déjà assisté à une séance de mobilisation dans votre région sur la sécurité marine et sur le Plan de protection des océans?
**Base :** PG n=2224, Autochtones n=602; 2018 : PG n=2168, Autochtones n=1239

* À l’échelle régionale, la participation à ces séances est un peu plus fréquente dans les territoires (16 %) et en Colombie-Britannique (13 %). Étant donné que le taux de participation est plus élevé dans les communautés côtières, il est également plus élevé dans les communautés éloignées (13 %) que dans les zones rurales et les centres urbains (6 % et 1 % respectivement).
* La tendance est la même pour les répondants autochtones, qui participent davantage aux séances de mobilisation, dont la proportion est plus élevée en Colombie-Britannique (25 %) et dans les provinces de l’Atlantique (24 %). Encore une fois, la participation est plus élevée dans les communautés éloignées (17 %) que dans les communautés rurales (11 %) ou que dans les centres urbains (2 %).
* Les membres des Premières Nations vivant sur une réserve (18 %) ont beaucoup plus tendance que les autochtones vivant dans des centres urbains à avoir participé à une séance de mobilisation. Cette tendance est aussi plus élevée chez les hommes (15 %).

#### Résultats des entrevues avec des participants autochtones

##### Importance de l’océan

Pour les peuples autochtones et les résidents des communautés côtières, l’océan et les voies navigables demeurent un élément fondamental de leur culture, de leur alimentation, du transport et de l’économie. Pour les communautés côtières autochtones, l’océan et les voies navigables jouent depuis des générations un rôle essentiel dans la culture et font partie de leur identité. L’océan et les voies navigables constituent une source essentielle de nourriture pour les communautés côtières, qui y ont recours notamment pour obtenir des plantes marines, des oursins, du saumon et d’autres poissons, des mollusques, ainsi que pour chasser le phoque et la baleine. Les informateurs clés soulignent également le rôle vital que joue l’océan dans les services de transport pour les communautés côtières.

Les voies navigables permettent aux communautés autochtones et côtières de tisser des liens avec d’autres communautés, d’élargir leurs territoires de chasse et de pêche, et de recevoir des fournitures. Les océans facilitent aussi le commerce, y compris dans le secteur de la pêche, ce qui profite à la communauté et contribue au financement de programmes et d’infrastructures. Comme le font remarquer la plupart des informateurs clés, les membres des communautés autochtones et côtières passent presque tous les jours du temps sur l’eau et les générations antérieures leur ont appris à naviguer. La plupart des informateurs clés mentionnent l’inter-dépendance entre la terre et l’eau, et l’importance d’un écosystème sain. Les connaissances accumulées au fil des générations dans les communautés côtières sont essentielles pour comprendre la santé et les changements de la terre et de l’eau, ainsi que pour contribuer à la sécurité de ceux qui utilisent les océans et les voies navigables.

« Les océans et les voies navigables sont un pilier de la société. Ils sont intimement liés et la communauté ne peut pas vivre sans eux. » (Pacifique)

« Les voies navigables et le milieu marin sont les moyens de subsistance des Inuits, particulièrement pour la chasse de subsistance. Chaque communauté a les ressources nécessaires pour chasser en mer, ainsi que pour se lancer dans des activités saines et durables. » (Arctique)

« Les océans et les voies navigables sont tout. C’est le sang qui coule dans la vie de la communauté, c’est la météo, c’est une source de nourriture, sans compter que les routes maritimes permettent le transport de marchandises et le commerce entre les communautés. » (Atlantique)

##### Répercussions de la navigation maritime

Le transport maritime constitue toujours une source de préoccupation pour de nombreuses communautés et ses répercussions dépendent de l’emplacement géographique de la communauté. De nombreux informateurs clés font état de préoccupations concernant l’augmentation de la circulation maritime, y compris des bateaux de croisière et de plaisance, considérant que cela a des répercussions négatives sur leur communauté en raison de facteurs comme le bruit tréfoncier, la vitesse, l’utilisation de diesel et les risques d’incidents nuisibles. Certains informateurs clés signalent une activité de transport maritime relativement faible, notamment dans la région du Pacifique Nord ou dans l’Arctique, mais expriment une préoccupation continue pour les accidents ou la pollution en lien avec la circulation maritime. Selon des informateurs clés de la région atlantique, la circulation maritime peut polluer et perturber les stocks de homard, car les ancres peuvent détruire les pièges. Selon un participant du Québec, certaines communautés autochtones ont été coupées du fleuve à la suite de développements le long de la voie maritime du Saint-Laurent.

« Il n’y a pas encore eu d’incident, mais les résidents de la communauté craignent qu’il y en ait un à un moment ou un autre. Ils se posent des questions sur leur capacité à réagir ou à intervenir si un incident se produit et ont des craintes à cet égard. » (Arctique)

« Historiquement, la navigation a eu des répercussions, notamment avec le naufrage de navires ou les déversements de pétrole. C’était avant l’augmentation de la circulation commerciale de diverses industries. Nous verrons bien ce que cette augmentation de la circulation entraîne. » (Pacifique)

« Il y a des risques ou des préoccupations, notamment en lien avec de possibles déversements et aux répercussions sur l’environnement et sur les espèces dont nous dépendons. Notre flotte s’expose à des risques d’accident avec des navires de plus grande taille, et il y a un problème d’intervention en cas de collision. Nous avons d’ailleurs dû aider les premiers intervenants lors de situations de cette nature. D’un point de vue plus positif, l’industrie du transport maritime embauche de plus en plus de membres de notre communauté, ce qui rime avec certains avantages pour nous. » (Atlantique)

Quelques informateurs clés mentionnent des avantages de la navigation maritime en ce qui a trait à l’activité économique dans leur région. Pour certaines communautés, l’expédition de marchandises par l’océan et par les voies navigables est la principale source d’approvision-nement.

« Le transport maritime, ça fait partie de notre décor, on sait que c’est important le transport d’aliments et de choses essentielles. On n’est pas dépendant du transport maritime, mais il y a des communautés plus à l’est et au nord pour qui c’est vital. » (Québec)

« Ça permet les déplacements dans d’autres communautés. Il n’y a aucune route ici. Il y a d’autres éléments d’alimentation que la chasse qui doit venir du sud. Et comme il n’y a aucune route qui se rend ici, c’est le moyen le moins cher de les transporter jusqu’ici. Le transport maritime est essentiel pour avoir accès à ces biens à un coût moindre. » (Arctique)

##### Rôle du gouvernement du Canada

Selon la plupart des informateurs clés, le gouvernement du Canada devrait jouer un rôle de leader dans l’élaboration d’initiatives de sécurité maritime, y compris dans les pratiques de navigation sécuritaire, et dans l’amélioration de sa façon de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et pour intervenir. Plusieurs d’entre eux affirment qu’il est approprié que le gouvernement fédéral joue un rôle de leader dans la coordination des activités pouvant mener à l’assainissement du milieu marin. Ils soulignent également que le gouvernement fédéral a la capacité de créer et d’appliquer des règlements et des lois de protection des côtes du Canada, ainsi que de fournir le financement requis pour appuyer des initiatives, notamment celles visant à offrir des formations et du matériel. Quelques-uns font remarquer que, bien que les provinces aient une responsabilité en matière de sécurité maritime régionale, le gouvernement fédéral a la préséance dans les territoires de compétence lorsqu’il est question des eaux du Canada.

« Le littoral du Canada est l’un des plus grands au monde et il doit être au centre des priorités nationales. Cet enjeu ne peut être partagé avec les provinces et avec d’autres organismes. Il convient que ce rôle revienne au gouvernement fédéral. » (Pacifique)

En ce qui concerne le rôle du gouvernement du Canada, la plupart des informateurs clés mettent l’accent sur la prévention des incidents maritimes. Comme le déclare l’un d’eux : « d’un point de vue réglementaire, le gouvernement fédéral a l’ultime responsabilité ». La plupart des informateurs croient toujours que le gouvernement du Canada doit établir des règles lorsqu’il est question de prévention d’accidents maritimes. Pour ce qui est des vitesses permises de navigation, par exemple, il pourrait mettre en place et appliquer une réglementation de prévention d’accidents s’appuyant sur les conséquences de pratiques de navigation imprudentes. Selon plusieurs informateurs clés, le gouvernement fédéral est l’entité qui peut adopter une approche globale en matière d’élaboration de réglementations et de politiques de prévention d’incidents, de surveillance à des fins d’évaluation environnementale et de protection des littoraux. Ils sont d’avis que lors de la détection d’un problème environnemental, le gouvernement du Canada dispose de l’autorité réglementaire et des ressources requises pour coordonner une intervention.

« Le principal objectif est de créer et de maintenir des réglementations visant à assurer la sécurité et la protection des eaux. Des lois sont appliquées avec un certain laisser-aller, mais j’espère que le gouvernement du Canada adoptera une approche plus rigoureuse avec les voies navigables afin de garantir la protection de l’environnement, aussi bien pour les humains que pour les animaux. » (Ontario)

« Ils ont les moyens. Nous, on sait où il y a les défis. Il manque d’information, de bathymétrie, le relief sous l’eau. Le manque d’aide à la navigation dans la région, que ce soit des repères visuels, des bouées, le manque d’outils de surveillance maritime, il y a des outils de l’Initiative de sensibilisation accrue aux activités maritimes, mais ici l’initiative est peu implanté. » (Arctique)

Les informateurs clés appuient également un rôle actif du gouvernement du Canada dans le renforcement des compétences et dans la coordination d’interventions lors d’accidents maritimes. Pour plusieurs d’entre eux, la « sécurité maritime » se traduit par des opérations de recherche et de sauvetage, et plus particulièrement par le rôle que joue la Garde côtière canadienne dans les interventions lors de tels événements.

##### Rôle des communautés autochtones et côtières

La plupart des informateurs clés sont convaincus que les communautés autochtones devraient jouer un rôle important pour contribuer à la protection des littoraux du Canada. Ils appuient l’idée fondamentale que les résidents autochtones des communautés côtières ont une compréhension approfondie des voies navigables et un réel intérêt envers la protection de leurs populations, de leurs moyens de subsistance et de leurs écosystèmes. Les informateurs clés sentent qu’ils ont une responsabilité en tant que gestionnaires des eaux et des terres côtières depuis des milliers d’années. De plus, quelques-uns d’entre eux affirment que leurs communautés n’ont pas cédé les droits sur les eaux et qu’elles devraient donc avoir leur mot à dire dans les actions liées à l’application des lois et à la protection des eaux.

« Nous vivons ici depuis toujours et nous connaissons la zone, avec ses périls et les changements qui s’y produisent. Nous savons ce qu’il faut protéger. » (Arctique)

« Les répercussions nous touchent le plus de façon immédiate. Aussi, nous sommes possiblement dans la meilleure position pour voir les problèmes et pour réagir aux accidents. De plus, puisque nous n’avons pas cédé les droits sur les eaux, nous devrions avoir notre mot à dire sur ce qui se passe sur ces eaux et nous devrions pouvoir communiquer avec le gouvernement du Canada par rapport à ses propositions ou à la façon dont les décisions liées à l’application de la loi et à la protection des eaux sont mises en œuvre. » (Ontario)

« Nous devrions avoir un rôle et une influence plus importants en matière de planification et de gestion, et disposer d’un pouvoir décisionnel accru lorsqu’il est question des ressources que nous gérons en tant que communauté côtière. Compte tenu de leurs liens de longue date avec ce territoire, les peuples autochtones ont intérêt à protéger et à gérer les ressources. L’histoire orale sur la façon dont les choses se faisaient par le passé. Les Autochtones, compte tenu de leurs liens historiques et culturels avec le territoire, peuvent apporter des perspectives précieuses dans la gestion des ressources. » (Pacifique)

« Oui, absolument, un rôle direct dans la protection des littoraux; une connaissance directe de l’environnement; les personnes les mieux placées pour déterminer les meilleures mesures de prévention, les endroits critiques, les endroits les plus utilisés et les endroits les plus dangereux. » (Arctique)

Compte tenu des connaissances historiques que les communautés côtières autochtones possèdent sur les voies navigables, sans compter le fait qu’elles sont directement touchées par tout incident maritime, tous les informateurs clés déclarent que les communautés côtières autochtones doivent jouer un rôle de premier plan dans la protection des littoraux du Canada. Certains d’entre eux soutiennent qu’il est important que le gouvernement du Canada ait des discussions avec les communautés côtières autochtones au sujet des problèmes, des besoins, des compétences et des rôles avant d’élaborer un plan sur la sécurité maritime et la protection des littoraux. En outre, certains informateurs clés font remarquer que les activités visant à accroître le rôle des communautés autochtones dans la protection des littoraux du Canada ne devraient pas rimer avec le « déchargement » de responsabilités sur les communautés côtières autochtones, mais qu’il faudrait adopter une approche collaborative qui comprend du soutien et le renforcement des compétences afin de permettre aux communautés autochtones d’apporter une contribution significative.

« La gestion de la planification maritime et terrestre est une approche collaborative entre gouvernements. Des partenaires de gouvernance égaux, mais organisés par le gouvernement fédéral, car celui-ci exerce une autorité sur les accords, les conventions et les lois maritimes dans les territoires de compétence. Le Canada doit travailler avec les nations pour faciliter les efforts concertés. » (Pacifique)

« Les communautés souhaitent participer à la surveillance, avoir des indicateurs clés intégrés permettant de mesurer les changements qui s’opèrent dans l’environnement, car une concentration trop limitée risque de rimer avec un manque de vision globale. Lorsqu’un problème est cerné, il faut être autorisés à prendre des mesures pour y remédier. C’est une chose de documenter le déclin et une autre de le freiner et de faire marche arrière, comme dans le cas des plans de gestion adaptative conçus pour la prise de mesures. Nous voulons utiliser les connaissances autochtones comme une façon de voir la gestion et l’entretien de l’environnement. » (Atlantique)

« La ligne est fine entre la protection et la prise en charge de la responsabilité de quelqu’un d’autre. Le trafic commercial va de pair avec les responsabilités et les risques. Le gouvernement a cette responsabilité, mais les Premières Nations sont les intervenants et les gardiens du savoir sur les lieux historiques et sur les caractéristiques des voies navigables. Ils détiennent de précieux renseignements susceptibles de prévenir certaines situations et, une fois qu’une situation se produit, les membres locaux des Premières Nations doivent être impliqués au niveau des opérations et de la surveillance des eaux territoriales. » (Pacifique)

« Les répercussions nous touchent le plus de façon immédiate. Aussi, nous sommes possiblement dans la meilleure position pour voir les problèmes et pour réagir aux accidents. Nous sommes en mesure d’informer les autorités, de surveiller les incidents et d’y réagir afin de prévenir les accidents et la pollution. » (Ontario)

« La plupart des communautés, si on leur en donne l’occasion, veulent participer et avoir un rôle à jouer, mais, pour pouvoir effectuer le travail, il faudrait des informations, des postes, des attentes et des directives clairs, ainsi que des formations et du matériel. » (Arctique)

##### Prestation de formation et fourniture de matériel aux communautés autochtones

Tous les informateurs clés croient que c’est une bonne idée que le gouvernement du Canada offre aux communautés autochtones des formations et du matériel pour contribuer à la protection des côtes et des voies navigables du Canada, notamment pour prévenir des accidents et y réagir, et pour générer des données scientifiques de sécurité maritime. Il est impératif d’offrir des formations et du matériel, selon plusieurs d’entre eux, pour que ces communautés disposent des moyens nécessaires pour participer à la sécurité maritime, même si des précautions doivent être prises afin que ces activités soient menées par le biais de consultations et de discussions dont le but est d’établir les besoins et compétences d’une communauté, tout en veillant à ce que les responsabilités ne constituent pas un trop grand fardeau. Selon quelques informateurs, des employés de Transports Canada devraient se rendre dans leur région ou dans leur communauté pour offrir une formation plus approfondie, de sorte que la communauté développe les compétences dont elle a besoin pour s’occuper du travail une fois la formation terminée.

« La ligne est fine entre la protection et la prise en charge de la responsabilité de quelqu’un d’autre. Le trafic commercial va de pair avec les responsabilités et les risques. Le gouvernement a cette responsabilité, mais les Premières Nations sont les intervenants et les gardiens du savoir sur les lieux historiques et sur les caractéristiques des voies navigables. Ils détiennent de précieux renseignements susceptibles de prévenir certaines situations et, une fois qu’une situation se produit, les membres locaux des Premières Nations doivent être impliqués au niveau des opérations et de la surveillance des eaux territoriales. » (Pacifique)

« **Le PPO doit être adapté aux réalités, aux désirs et aux besoins des communautés autochtones, qui diffèrent d’une communauté à l’autre. Je pense qu’on commence à voir ce changement dans la façon dont le gouvernement du Canada fournit des ressources et des formations par le biais d’employés et d’infrastructures de différents ordres du gouvernement du Canada. » (Atlantique)**

**« Nos membres sont enthousiastes à l’idée de participer, car cela leur donne le sentiment qu’ils sont prêts et aptes à intervenir si un incident qui a des conséquences directes sur notre communauté se produit. Cependant, quand on nous demande de cerner les priorités, je dirais que tout est interdépendant. Un déversement dans une région entraîne rapidement des conséquences dans les régions voisines, car tout est relié. Ainsi, la clé, c’est la prévention! Voilà pourquoi les communautés autochtones doivent recevoir des formations et participer à l’élaboration et au suivi des politiques et des interventions**. » **(Atlantique)**

« Ils doivent être formés et soutenus de façon continue, et il doit s’agir d’un lien ininterrompu. Il faut établir des communications et une chaîne de commandement. Les pompiers volontaires sont un bon modèle. Ils sont formés et désignés pour réagir dans les communautés rurales en cas de problème. Cela donne à la communauté la garantie qu’une personne est là en cas d’urgence, qu’elle est protégée. À bien y penser, c’est l’assurance la moins chère à laquelle vous pouvez aspirer. » (Arctique)

De nombreux informateurs clés soutiennent que la Garde côtière auxiliaire canadienne est un exemple d’une entreprise fructueuse où le gouvernement du Canada offre des formations et du matériel pour que les communautés côtières autochtones puissent profiter d’un soutien dans la protection des littoraux et des voies navigables du Canada. Certains informateurs clés déclarent que les formations et le matériel ont accru la capacité de réaction aux incidents, et que des formations supplémentaires sont prévues pour favoriser la mobilisation des membres de la communauté et pour accroître les connaissances sur la sécurité maritime et la façon d’intervenir en cas d’incident. Dans les régions particulièrement éloignées, comme l’Arctique et le Pacifique Nord, les stations de la garde côtière peuvent se trouver à des centaines de kilomètres, ce qui entraîne des retards de plusieurs heures dans les interventions. Comme le fait remarquer un participant, « la distance entre les stations [de la garde côtière] est de trois à cinq heures, mais si un incident se produisait dans notre région, nous pourrions être sur les lieux en environ 30 ou 45 minutes ».

Certains informateurs clés indiquent que la participation à l’Initiative de sensibilisation accrue aux activités maritimes constitue un excellent exemple d’un processus où le gouvernement du Canada et les communautés côtières autochtones sont en mesure de travailler ensemble pour protéger les littoraux du Canada. Ces informateurs clés soutiennent que des représentants des communautés autochtones ont pu collaborer avec le gouvernement du Canada dans le cadre de ce projet pilote. Ceux qui ont participé à l’initiative affirment avoir tiré profit de leur participation au processus d’approvisionnement du gouvernement fédéral pour choisir le fournisseur du système. Le projet faisait aussi participer des communautés autochtones à la mise à l’essai du système et elles reçoivent maintenant des informations en temps réel sur les activités maritimes ayant lieu dans les eaux locales.

« Si vous regardez n’importe quel investissement de l’une des treize communautés participantes de l’Initiative de sensibilisation accrue aux activités maritimes, il appert que l’investissement dans la consultation rapporte d’énormes dividendes qui sont de loin supérieurs à ce que l’on aurait cru. Par conséquent, le gouvernement du Canada a économisé des ressources coûteuses lors d’interventions d’urgence (ce qui lui a permis, par exemple, d’économiser les 50 000 dollars l’heure que coûtent un hélicoptère Cormorant et son équipage) » (Atlantique)

Certains participants évoquent la nécessité d’un renforcement accru des capacités au sein des communautés autochtones afin de pouvoir participer pleinement et efficacement. Pour certains, cela passe par le financement d’un poste dédié. D’autres informateurs mentionnent plutôt des efforts plus fondamentaux de renforcement des capacités au sein de la communauté pour réduire l’écart entre les compétences et les conditions socioéconomiques qui prévalent dans des communautés autochtones et variées.

« Le renforcement des compétences autochtones représente tout un défi, car cet enjeu est traité à un niveau plus spécifique, mais il faut trouver les causes profondes du développement des compétences de base, au-delà de la navigation maritime. Comment les communautés autochtones peuvent-elles renforcer leurs compétences en sciences de la sécurité maritime lorsqu’elles doivent composer avec un sous-financement chronique en matière de protection de l’enfance et de toxicomanie? La source est la même. » (Atlantique)

« Il y a tant d’inégalités dans notre communauté. Ça ne se limite pas seulement aux questions maritimes et océaniques, mais au logement, aux changements climatiques et à plein d’autres aspects qui, grâce à une collaboration avec le gouvernement, par le biais du PPO ou autrement, vont devenir d’une importance critique. L’un des plus grands défis, même pour le PPO, c’est de faire sortir les gens de leur isolement pour travailler plus en général, et il est de la responsabilité du gouvernement de mieux faire pour répondre aux besoins des populations autochtones. » (Atlantique)

« **Si nous voulons que les jeunes s’intéressent aux sciences de la sécurité maritime dans dix ans, avant de tenter de susciter leur intérêt pour ce type de carrière, il faut d’abord penser à les encourager dès leurs premiers pas en abordant les problèmes liés au manque d’éducation, à la mauvaise santé et aux mauvais logements, à la sécurité alimentaire et à la pauvreté. Il faut commencer à développer ce type de compétence particulière d’une façon plus générale et plus durable**. » **(Atlantique)**

« Il serait bien d’avoir des objectifs, des fonds et des programmes plus larges, moins axés sur des objectifs spécifiques aux océans, et plus généralement sur la santé, sur le bien-être et sur la prospérité des communautés (pour aller au-delà du cycle, du calendrier et du programme de financement précis axés sur des projets). » (Atlantique)

##### Autres façons de travailler ensemble

Lorsqu’interrogés sur les mesures supplémentaires que pourrait prendre le gouvernement du Canada pour travailler avec les communautés autochtones et côtières en lien avec la protection des littoraux du Canada, quelques informateurs clés croient qu’il faut offrir des formations et inciter de jeunes autochtones à postuler à des emplois d’été dans le domaine de la surveillance, comme le décompte des navires et l’analyse de la circulation. L’augmentation des activités de surveillance au sein des communautés est mentionnée de façon générale par quelques informateurs clés, la collecte de données primaires étant davantage une priorité que la compilation de « données existantes provenant de différents organismes ». Quelques informateurs clés soulignent l’importance d’intégrer la langue et les noms autochtones dans les activités de sécurité maritime afin de communiquer avec les membres de la communauté qui ne parlent ni le français ni l’anglais, ou d’inculquer à la communauté un sens de responsabilité en matière de protection en veillant à ce qu’elle sente à nouveau le lien qui l’unit à la région. Un informateur mentionne la réduction des obstacles (compétences et investissement en capital) des communautés autochtones et côtières, et la participation à l’économie bleue.

##### Obtention de commentaires sur la sécurité maritime

Certains informateurs clés mentionnent différents moyens que pourrait prendre le gouvernement du Canada pour recueillir des commentaires et des suggestions sur la sécurité maritime dans les communautés. Plusieurs d’entre eux affirment qu’il est important que les représentants du gouvernement du Canada visitent les communautés et aient des discussions en personne. L’un d’eux croit que l’expérience de recevoir des fonds pour un poste d’agent maritime constitue une « bonne pierre d’assise » assurant une communication cohérente entre la communauté et le gouvernement du Canada. Quelques-uns sont d’avis que les sondages, les groupes de discussion et les consultations sont de bons moyens de recueillir des informations auprès d’une communauté. Cependant, ces activités doivent inclure le partage des résultats avec la communauté pour maintenir le lien et pour éviter de laisser l’impression que les commentaires « finissent sur une étagère ». D’autres croient que l’établissement d’une relation de confiance avec un représentant de Transports Canada ou du gouvernement du Canada est un moyen efficace de recueillir des commentaires sur la sécurité maritime, ce qui a pour effet de favoriser les communications entre la communauté côtière autochtone et un représentant pertinent du gouvernement du Canada. Quelques-uns déclarent qu’il peut être compliqué de comprendre les rôles des divers ministères du gouvernement du Canada qui ont une responsabilité en matière de sécurité maritime, mais que plus de clarté ou la visite de représentants qui connaissent bien leur région ou leur communauté faciliteraient les communications sur la sécurité maritime.

« Notre défi est lié au fait que de nombreux ministères du gouvernement du Canada participent à divers programmes. Il est très complexe et difficile de garder le cap. Ça devient de plus en plus ardu pour nous et il faut beaucoup de ressources que nous n’avons pas seulement pour échanger avec le gouvernement du Canada. Aussi, on nous demande constamment de faire ceci ou cela, mais tout le monde travaille sur ces aspects “sur le coin de leur bureau”. Si le gouvernement du Canada pouvait nous aider à adopter une approche plus rationalisée pour coordonner le travail de renforcement des compétences, il serait plus facile d’y arriver sans toute la complexité qui y est associée. » (Atlantique)

« **L’un des éléments fondamentaux consiste à établir des relations à long terme entre les communautés côtières autochtones et le gouvernement du Canada. Avoir des personnes-ressources stables de Transports Canada avec qui la communauté peut travailler pour communiquer de façon constructive ses besoins, préoccupations et commentaires, au lieu de visites improvisées où Transports Canada sollicitent simplement des rétroactions. C’est un défi énorme, mais si le gouvernement fédéral est sérieux au sujet de la réconciliation, c’est la composante la plus importante pour obtenir des rétroactions. Vous pouvez faire des ateliers et des sondages, mais cela ne sera pas aussi significatif sans ces relations établies. Il doit y avoir un endroit précis où les membres des Premières Nations peuvent se rendre pour partager leurs commentaires, pour recueillir des commentaires et pour développer des relations**. » **(Pacifique)**

« Vous devez vous rendre dans chaque communauté afin de comprendre et de contextualiser les décisions des programmes selon les réalités locales. Il incombe au gouvernement fédéral de faire cela pour créer des programmes efficaces. Oui, ces ressources sont chères et intensives, mais vous obtenez des résultats bien plus utiles. » (Atlantique)

##### Connaissance du Plan de protection des océans

La plupart des informateurs clés ont d’abord entendu parler du Plan de protection des océans (PPO) par le biais d’annonces du gouvernement du Canada à la fin de 2016. Contrairement aux éditions antérieures de 2018 et de 2020 où la connaissance du PPO était modérée ou faible, la plupart des informateurs clés interrogés disent bien connaître les objectifs et les activités du PPO. La plupart d’entre eux affirment avoir cherché à en savoir davantage sur le PPO pour le compte de leur communauté, considérant qu’il s’agit d’une initiative dont ils pourraient tirer profit. Quelques-uns disent que Transports Canada a communiqué avec eux pour solliciter leur participation.

En plus d’une connaissance plus faible lors des éditions précédentes, de nombreux informateurs clés expriment leur frustration quant à la mise en œuvre très lente du PPO en 2018 et 2020, ou à l’incertitude et à l’inertie entourant le PPO, ce qui fait contraste avec l’annonce de fonds importants dans le plan. Au cours de ces périodes de recherche, les détails du PPO ont principalement été présentés aux informateurs clés par le biais d’ateliers ou d’une initiation au plan dans le cadre de conférences ou d’autres événements. Quelques-uns ont participé à des réunions entre des groupes autochtones et le gouvernement du Canada, ou à l’organisation d’une activité ou d’un projet pilote.

En 2022, la plupart des informateurs clés indiquent avoir une bonne compréhension des objectifs du PPO. Certains sont d’avis que le PPO reste « fragmenté » ou « dissocié » en ce qui concerne la portée des projets ou des activités proposés, mais plusieurs disent avoir travaillé avec le gouvernement du Canada, plus particulièrement avec Transports Canada, pour en apprendre davantage sur les activités et pour déterminer ce qui pourrait être une priorité envisageable pour leur communauté. Un informateur croit qu’il serait bien qu’un juriste ou un conseiller du côté du gouvernement du Canada « nous dise les aspects où notre participation serait pertinente dans le cadre du PPO, et nous appuie en nous fournissant de l’information et en nous apportant de l’aide pour présenter des demandes ».

Les informateurs clés ont des points de vue mitigés quant à savoir si le gouvernement du Canada devrait favoriser une meilleure compréhension du PPO au sein de leur communauté. Certains estiment que les responsables de la sécurité maritime au sein de leur communauté possèdent maintenant des connaissances suffisantes du PPO et que des activités visant spécifiquement à accroître la sensibilisation ne sont pas nécessaires. Ce sont surtout ces informateurs clés qui disent aussi croire que la communauté devrait avoir la responsabilité de communiquer les activités du PPO dans leur communauté. Plusieurs évoquent également un trop-plein de consultations dans la communauté et la nécessité pour les dirigeants du gouvernement du Canada de proposer une synthèse et un résumé des initiatives proposées. Ces informateurs disent communiquer régulièrement les activités du PPO à leur communauté par l’entremise de bulletins d’information, des médias sociaux et de réunions d’information.

« La communauté comprend bien le PPO. Nous essayons vraiment de communiquer le travail que nous accomplissons avec le gouvernement du Canada. Les réunions communautaires en personne ont été remplacées par des ateliers en mode virtuel. Nous faisons preuve de prudence dans la façon dont nous cadrons le PPO, car nous considérons les initiatives comme des priorités communautaires, et non comme des initiatives dirigées par le gouvernement du Canada. C’est ainsi que le public perçoit le PPO, mais nous aimons dire que le plan est dirigé en collaboration. » (Pacifique)

D’autres informateurs affirment que la communauté, de concert avec le grand public canadien, tirerait profit d’une plus grande sensibilisation au PPO pour s’assurer que la sécurité maritime devient et demeure une priorité nationale, ou peut-être même pour susciter l’intérêt des jeunes comme choix de carrière. La plupart des informateurs clés déclarent que toutes les activités du gouvernement du Canada visant à favoriser une meilleure compréhension du PPO au sein de la communauté devraient être menées en collaboration avec les dirigeants de la communauté, les approches privilégiées étant les visites en personne et les webinaires. Cela pourrait inclure des présentations conjointes de dirigeants communautaires et de représentants du gouvernement du Canada. Quelques-uns affirment que les brochures ou les médias sociaux pourraient être utiles pour sensibiliser le public au PPO. Certains informateurs y vont d’une mise en garde, estimant que si le gouvernement du Canada veut sensibiliser la communauté, l’information ne doit pas être superficielle et doit expliquer l’initiative, ses objectifs et la voie à suivre pour les atteindre.

« Il faut une bonne sensibilisation pour que les résidents soient au courant de l’une des plus importantes initiatives du Canada en lien avec les océans. Aussi, si vous êtes résident d’une communauté côtière, l’océan vous touche personnellement et vous voulez en savoir plus. Vous voulez savoir en quoi consiste le plan de protection et connaître la façon d’y participer, mais vous voulez également partager le savoir autochtone afin qu’il soit pris en compte dans le plan. » (Atlantique)

« Les présentations et les séances de questions dans la communauté sont la voie à suivre. Les médias sociaux ne fonctionneront pas pour informer les gens sur les détails du PPO, mais seraient utiles pour acquérir des connaissances élémentaires, pour passer le mot sur l’existence du plan et pour annoncer la tenue de réunions d’information. Les réunions doivent être le plus accessibles possible. Le conseil local doit jouer un rôle clé dans l’organisation, la diffusion et la présentation, alors que le gouvernement du Canada doit communiquer le contenu réel. Ce serait un bon exemple de partenariat. » (Ontario)

« **La communication pourrait être améliorée. Cela dépend aussi de la capacité de la Première Nation à comprendre la vaste gamme de programmes, de résultats et de politiques liés au PPO. Le plan est si vaste que vous devez y consacrer beaucoup de temps pour en comprendre la portée. Le développement de relations serait utile, notamment par le biais de conversations sur le PPO dans les communautés, et les deux parties devraient fixer des objectifs. La communication avec le public est superficielle. J’ai la conviction que c’est en raison de sa conception. Il serait bien d’avoir des informations publiquement disponibles, qui ont plus de signification, mais je ne suis pas sûr qu’il y ait un intérêt du gouvernement fédéral à cet égard**. » **(Pacifique)**

##### Mise en œuvre du PPO

La plupart des informateurs clés mentionnent des domaines où le PPO fonctionne bien, notamment lorsque la mise en œuvre d’initiatives profite à des communautés, comme dans le cas de la Garde côtière auxiliaire canadienne, du projet Connaissance améliorée de la situation maritime, de l’initiative d’évaluation des effets cumulatifs du transport maritime ou de la planification spatiale maritime. Le renforcement général des compétences des communautés pour qu’elles participent à des activités de protection des littoraux du Canada est mentionné par de nombreux informateurs clés, ce qui pourrait se faire par le biais de formations et de fonds pour embaucher du personnel et pour obtenir du matériel. Plus précisément, le financement du renforcement des compétences, notamment en créant un poste d’agent de liaison communautaire, est considéré comme un aspect positif du PPO susceptible de permettre aux communautés de participer à des activités.

« Il semble y avoir eu un fort accent sur les formations et sur le renforcement des compétences dans diverses initiatives du PPO. Un financement de base pour embaucher du personnel à temps plein, des fonds dédiés à des formations qui ont été vraiment utiles. » (Pacifique)

« Le plus important est l’Initiative de sensibilisation accrue aux activités maritimes. J’y ai toujours recours pour donner un exemple de la façon dont les choses devraient se faire. Des leçons sont apprises sur le processus de collaboration avec des communautés de toutes les régions concernant les différences et le besoin de consultations. » (Atlantique)

La plupart des informateurs clés croient qu’une approche plus ouverte du gouvernement du Canada, et notamment des employés de Transports Canada, contribuerait positivement à la mise en œuvre du PPO. Une augmentation générale de communications entre les communautés côtières autochtones et le gouvernement du Canada au fil du temps est évoquée. Certains informateurs clés mentionnent que les relations établies entre les communautés côtières autochtones et les employés de Transports Canada sont l’une des réussites du PPO jusqu’à présent, car cela implique du travail en collaboration pour cerner des priorités communes et des façons d’obtenir les résultats souhaités. D’autres informateurs croient que la mise en œuvre des activités du PPO s’est améliorée au fil du temps et permet maintenant l’intégration des connaissances autochtones. De plus, quelques-uns déclarent que le gouvernement du Canada a fait preuve de plus de souplesse dans les procédures établies pour communiquer, pour prendre des décisions et pour financer des activités.

« Nos relations avec le PPO sont l’aspect le plus positif du plan. Puisque la confiance est établie, lorsque quelque chose se passe, nous savons qu’ils nous en parleront directement et que nous ne l’apprendrons pas en écoutant les nouvelles. » (Atlantique)

« Disons que Transports Canada et ses employés ont fait de grands efforts et il est agréable de collaborer avec eux. Ils sont passés d’une culture archaïque à une culture assez avancée et éveillée. C’est quelque chose de rare au niveau fédéral. Tout cela en très peu de temps. » (Pacifique)

« Ça s’est bien passé pour nous parce que nous étions en contact avec une seule personne-ressource [employé de TC]. Nous avons vraiment eu l’occasion de nous connaître et de développer de la confiance. Cette personne est très dévouée, bien informée et proactive. Elle se soucie de nous et nous lui faisons donc confiance. » (Atlantique)

« Il y a eu une bonne collaboration entre les associations inuites régionales et la Garde côtière, Transports Canada et d’autres organismes fédéraux qui veulent en apprendre davantage sur les droits des Inuits et sur la façon d’en tenir compte dans la prise de décisions. » (Arctique)

« Nous avons participé au Programme sur les données environnementales côtières de référence, qui nous a donné la flexibilité de choisir ce sur quoi nous voulions travailler dans le domaine de la recherche maritime, soit la façon de l’aborder, ce qui a très bien fonctionné. Il y a aussi du financement pluriannuel qui facilite grandement la continuité et la planification. » (Atlantique)

« **Il faut faciliter l’accès à de plus petits montants. Il ne doit pas seulement s’agir de projets importants et complexes. Il doit y avoir des possibilités pour des projets plus petits, avec des formulaires plus faciles à remplir (par exemple, des cases à cocher) pour obtenir des fonds pour des initiatives simples et ponctuelles**. » **(Arctique)**

« En matière de financement, il faut demander à la communauté de décrire ce qu’elle veut et d’établir ses objectifs, puis lui prodiguer des conseils sur les volets du financement qui entretiennent un lien avec les renseignements obtenus. Il y a un décalage entre ce que le gouvernement fédéral utilise pour façonner et diriger ses voies de financement et ce que les communautés doivent réellement faire ou tenter de faire. » (Arctique)

Les informateurs clés mentionnent plusieurs domaines d’amélioration, notamment la mobilisation accrue auprès des communautés autochtones et le partage du savoir autochtone à prendre en compte dans les décisions et dans la planification d’affaires maritimes. Quelques informateurs clés mentionnent la courte durée des ententes de financement pour des activités du PPO, tout comme la fin imminente de son cycle de financement, lorsqu’il est question de l’incertitude ou de l’inertie dans les activités continues et du maintien en poste des employés. D’autres font allusion aux défis que pose la production de rapports sur les activités financées, en particulier lorsque le financement provient de plusieurs ministères fédéraux, ce qui limite la façon dont les fonds peuvent être utilisés en raison des exigences qui y sont liées ou ne correspond généralement pas à la façon dont une communauté voit les avantages d’un projet. Quelques-uns parlent de retards dans la mise en œuvre du PPO, en particulier du temps qui s’est écoulé entre l’annonce de financement du PPO, les ateliers et les séances d’information, et enfin les initiatives dans la communauté. Des retards dus à la pandémie COVID-19 font également l’objet de mentions.

« Je n’ai jamais tout à fait compris les raisons pour lesquelles les initiatives étaient choisies au début du processus. On aurait pu en faire plus en matière de transparence sur les raisons de ces choix. » (Québec)

« **Il faut un horizon temporel et un engagement plus longs pour la planification à long terme. Nous ne pouvons pas planifier une année à la fois la dotation et la coordination opérationnelle. Nous avons besoin d’engagements de financement à plus long terme pour couvrir ces besoins et même pour partager des tâches avec le personnel du gouvernement du Canada pour que nous puissions travailler en étroite collaboration et coordonner les activités**. » **(Atlantique)**

« Avec le financement, à certains égards, le défi qui se pose est que, lors de l’obtention de fonds du MPO et de Transports Canada, la dimension de la reddition de compte est un peu cauchemardesque. Cela rend difficile la tâche, car le travail est vraiment interdépendant et il n’est pas facile de le fragmenter. Ça devient un exercice bureaucratique qui n’est pas facile à fractionner. » (Pacifique)

« Seulement à cause des confinements imposés, nous avons eu beaucoup de retards au cours de la dernière année et demie, et nous essayons de les rattraper. » (Arctique)

##### Rôle des communautés autochtones dans les décisions de sécurité maritime

La plupart des informateurs clés estiment que le PPO peut aider les communautés autochtones à jouer un rôle actif dans les décisions de sécurité maritime. La plupart affirment que, de prime abord, le PPO était présenté aux communautés comme un plan établi sans consultation. Toutefois, de nombreux informateurs clés affirment qu’au fil du temps, le gouvernement du Canada a travaillé en collaboration avec les communautés afin de déterminer les besoins, les compétences et les activités communautaires qui peuvent contribuer à la protection des littoraux du Canada. Selon de nombreux informateurs, il y a une amélioration de la capacité des communautés côtières autochtones de prendre des décisions sur la façon dont elles participent aux activités favorisant la sécurité maritime, d’influencer les activités qui ont lieu et de façonner l’exécution des activités. Ils sont cependant d’avis que cet engagement ne signifie pas nécessairement que les communautés autochtones ont un rôle à jouer dans la prise de décisions. Ces informateurs clés sont d’avis que les gouvernements sont les seules entités capables de mettre en œuvre des décisions, comme des modifications réglementaires et législatives.

« Grâce au PPO, il y a eu deux initiatives… Cela nous a permis de patrouiller le long de notre côte avec notre propre équipage et notre propre bateau. Les membres de notre communauté ont ainsi pu décrocher un emploi pour l’été et avoir une certaine tranquillité d’esprit. C’est une partie importante de nos vies et nous tentons toujours de gagner la confiance du gouvernement en dépit de tout ce qui a eu lieu par le passé. Le PPO a été formidable pour renforcer cette relation. Nous n’avons pas à attendre que les choses dérapent avant de recevoir des informations. Nous assurons le suivi des navires qui circulent tout en veillant à ce qu’ils respectent les règles et les réglementations. » (Arctique)

« Je pense qu’ils peuvent commencer à parler de changements de politiques ou de mandats, et examiner où ils sont en harmonie avec l’accord-cadre de la réconciliation et avec les différentes conversations qu’ils ont eues avec des communautés autochtones. Ils disent qu’il y a des limites, mais ce sont les limites dues au mandat ou à autre chose, je ne sais pas. » (Pacifique)

« Le PPO peut aider les communautés autochtones à jouer un certain rôle dans les décisions. Il y a les interventions et la surveillance, mais aucune de ces activités n’a d’incidence sur le fait d’avoir son mot à dire quant à l’intensité de la circulation maritime. » (Québec)

« **Si vous créez une application ou un programme pour un groupe, mais que vous ne l’incluez pas dans le développement et dans la planification, cela ne sera évidemment pas très utile ou réussi. Ça n’a de sens que et je ne peux pas penser à une autre situation où vous ne feriez pas cela**. » **(Atlantique)**

« Nous avons un plus grand rôle à jouer pour informer le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de ce qui se passe sur nos voies navigables. Nous voyons directement ces répercussions et nous pouvons jouer un rôle plus important dans ce qui peut se produire et dans ce qui devrait se produire sur nos voies navigables afin de nous assurer qu’il n’y a pas d’accidents et de situations causant de la pollution. Aussi, nous n’avons pas cédé les droits sur nos eaux, ce qui nous assure d’avoir notre mot à dire sur ce qui s’y passe, sur la manière dont les lois s’appliquent et sur la façon dont la protection de nos eaux est assurée. » (Ontario)

##### Partenariats

Selon tous les informateurs clés, la création de partenariats entre le gouvernement du Canada et les communautés autochtones est essentielle. Certains informateurs clés font une mise en garde, affirmant que « tous les partenaires ne sont pas égaux » dans certains modèles de partenariat et qu’il y a un déséquilibre historique bien connu en ce qui a trait au pouvoir que possèdent le gouvernement du Canada et les communautés autochtones. Quelques-uns sont d’avis que le gouvernement fédéral doit être ouvert à la modification de la structure de ses interactions avec les communautés autochtones pour que celles-ci puissent participer à un partenariat avec le gouvernement du Canada sur des questions de sécurité maritime. Pour qu’un partenariat soit efficace, il doit y avoir une possibilité de contribution égale « à la table des négociations » pour cerner les besoins et des solutions. D’autres déclarent également que les communautés autochtones ont besoin de soutien pour renforcer leurs compétences afin qu’ils aient des représentants qui se consacrent spécifiquement au partenariat, particulière-ment compte tenu des exigences croissantes envers les communautés autochtones pour d’autres activités de consultation et priorités.

« C’est la question de David contre Goliath. Vous commencez sur une base inégale. D’un côté, vous avez tous ces ministères, spécialistes et planificateurs, et de l’autre, vous avez quelques individus qui représentent la communauté, avec des outils, des antécédents et une éducation limités. Si vous avez un programme établi qui est accessible dans chaque communauté et que vous travaillez avec un petit groupe de personnes pour les informer, les former et les équiper, et que vous avisez les autres membres de la communauté qu’ils sont maintenant autorisés, formés et équipés pour s’occuper du problème, vous créez une autorité; un endroit reconnu auquel la communauté peut s’adresser. Ces membres ont alors l’autorité pour traiter les problèmes dans la communauté et ce carrefour peut être lié au gouvernement ou au PPO. C’est probablement le type de relation le plus significatif que vous pouvez créer entre le gouvernement du Canada et les communautés. » (Arctique)

« Un partenariat efficace consisterait à avoir un représentant dédié dans la communauté et auprès du gouvernement du Canada. Un point de contact unique avec qui travailler et partager de l’information serait utile. Nous recherchons de l’aide pour simplifier et rationaliser le fonctionnement des programmes gouvernementaux, pour connaître les programmes pour lesquels nous pouvons présenter une demande et pour savoir comment partager nos commentaires. Ça nous permet de bâtir la relation et la confiance tout en améliorant notre compréhension. Une personne qui obtient une formation pour agir comme agent de liaison pourrait aussi être désignée de notre côté, mais nous aurions besoin de financement. » (Ontario)

Selon des informateurs clés, les partenariats peuvent être durables s’ils ont une structure officielle, si les deux parties sont physiquement proches, si le dialogue est ouvert et cohérent, et si un transfert de connaissances a lieu lors de changements de personnel. Les informateurs clés de la région du Pacifique citent l’Accord-cadre de réconciliation au Canada comme un outil efficace pour guider la façon dont les communautés autochtones et le gouvernement du Canada travaillent en collaboration à l’atteinte d’un objectif commun. Ils font valoir que cet accord a la capacité d’orienter de façon officielle la gouvernance, la gestion et la protection des océans dans la région. Le modèle de partenariat de l’accord contribue à assurer la planification et l’adoption de solutions collaboratives entre le gouvernement du Canada et les communautés côtières autochtones, tout en restant souple.

« Le modèle de partenariat que nous avons présenté dans le cadre de l’accord est un bon début. Avec le temps, il va gagner encore plus en maturité, j’espère. Il deviendra alors un partenariat plus fort et chacune des parties proposera des aspects sur lesquels collaborer, plutôt que de passer d’une à l’autre ou de mener à une relation déséquilibrée. » (Pacifique)

« Ça favorise la compréhension, en particulier par rapport aux nations que touche l’Accord-cadre de réconciliation au Canada. Nous avons la capacité de partager nos commentaires sur nos préoccupations avec différents ordres de gouvernement. » (Pacifique)

« **Pour soutenir des partenariats durables, il devrait y avoir des accords de dix ans avec des valeurs partagées et des objectifs annuels qui sont fondés sur des projets, mais dans un cadre global où tout est coordonné avec des objectifs généraux et des échéanciers. Cela nous donnerait plus de sécurité qu’un programme renouvelé d’année en année**. » **(Atlantique)**

De nombreux informateurs clés évoquent la « confiance mutuelle » comme un élément clé d’un partenariat efficace. Pour avoir un « partenariat significatif », il faut un dialogue respectueux et une reconnaissance des rôles et des systèmes de connaissances des uns et des autres, croient-ils. D’autres informateurs clés sont d’avis que les caractéristiques d’un partenariat significatif sont « l’obtention et l’acceptation de la rétroaction de chaque partie » pour trouver des solutions, et l’établissement de la confiance et du respect nécessaires pour pouvoir « avoir des conversations difficiles. »

« Cela a bien fonctionné avec l’Initiative de sensibilisation accrue aux activités maritimes parce que les personnes impliquées étaient prêtes à écouter, à apporter les changements nécessaires et, dans la mesure du possible, à s’assurer de la participation de membres de la direction aux réunions, qui ont le pouvoir d’apporter les changements. C’est la définition d’une véritable relation de nation à nation. » (Atlantique)

« Ces relations pourraient être utilisées comme un moyen de s’assurer d’avoir plus de points de contact, pas en raison d’une activité ou d’un résultat précis, mais simplement pour examiner la façon dont les choses se passent, pour voir s’il y a quelque chose de nouveau qui s’est développé ou qui doit faire l’objet d’un examen, pour transmettre de l’information sur un événement à venir et pour vérifier si plus d’information est souhaitée. Cela contribuerait à favoriser la connectivité et un réel désir de comprendre et d’améliorer la qualité du partenariat. » (Atlantique)

Plusieurs informateurs mentionnent également la nécessité de désigner des points de contact uniques et d’assurer une certaine continuité pour établir un partenariat significatif.

« Il est important d’avoir quelqu’un dans la communauté qui peut attirer l’attention sur certaines questions. Il doit y avoir un agent de liaison dans la communauté autochtone et du côté du gouvernement du Canada pour établir un lien significatif. Un agent de liaison aiderait à mettre davantage l’accent sur l’élaboration du programme, ce qui garantirait un peu plus de compréhension et une meilleure coordination. Une personne qui peut aider à déterminer la façon d’atteindre les objectifs du gouvernement du Canada, mais aussi à s’adapter aux besoins et aux objectifs de la communauté autochtone. » (Atlantique)

Selon de nombreux informateurs clés, le PPO est un outil efficace pour établir des partenariats significatifs. Le dialogue entre le gouvernement du Canada et les communautés autochtones aide à cerner les besoins de la communauté et les possibilités de participation à des activités de sécurité maritime. L’établissement de relations entre les représentants du gouvernement du Canada et les communautés autochtones permet d’accroître la confiance et de travailler ensemble à l’atteinte d’objectifs communs en tant que partenaires. Toutefois, certains informateurs clés rappellent que les communautés autochtones n’ont pas eu l’occasion de contribuer à la conception du PPO ou à de nombreuses décisions liées à ses activités de mises en œuvre pour protéger les littoraux et les voies navigables du Canada.

« On peut considérer qu’un partenariat est significatif quand il y a du respect et que l’on reconnaît les rôles des uns et des autres. Quand il n’y a pas de surprises. Quand il y a un système de soutien solide qui va dans les deux sens. Le PPO, en soutenant la mise en œuvre de l’Accord-cadre de réconciliation au Canada, a fait un pas de géant vers un partenariat significatif. » (Pacifique)

« Les piliers du PPO sont pertinents et significatifs à tous les égards pour les communautés des Premières Nations. Ainsi, pour moi, il s’agit du mécanisme idéal pour mobiliser et aider les Premières Nations en matière de capacité et de création de partenariats. » (Atlantique)

« **Un partenariat significatif signifie que les intérêts et les recommandations des Premières Nations se reflètent dans les politiques et dans les programmes, que les différents éléments du programme sont conçus en collaboration avec les Premières Nations dès le début et non après coup**. » **(Pacifique)**

« La dimension de la réconciliation doit continuer d’avancer et il faut les bonnes personnes, des gens qui sont à l’écoute des peuples autochtones. Le gouvernement a bien fait et, en général, des partenariats égaux ont été établis. Nous sommes des experts dans ce domaine, et non des gens qui passent deux semaines dans la région pour un projet de recherche. Le gouvernement doit veiller à ce que nous soyons un partenaire égal dans tout ce qu’il fait. Avec le PPO, nous allons informer le gouvernement si quelque chose ne va pas, car nous n’avons tout simplement pas les ressources pour le faire nous-mêmes. Un partenariat significatif signifie la même chose qu’un partenariat équitable pour moi. Nous avons notre mot à dire dans tout ce qui se fait et on ne nous impose pas une façon de faire après nous avoir envoyé 300 000 dollars. Cette approche n’a jamais fonctionné, c’est tout simplement de l’argent qui sert à acheter le silence. Nous constatons maintenant que le gouvernement écoute ce que nous avons à dire par rapport à ce que nous souhaitons. » (Arctique)

Plusieurs participants mentionnent aussi la nécessité d’évaluer les aspects du PPO qui ont fonctionné et ceux qui n’ont pas encore bien fonctionné, et de partager les leçons apprises. Certains décrivent également des outils de mesure d’un partenariat réussi en ce qui a trait au niveau des communications avec les communautés autochtones et aussi la mesure dans laquelle il existe des preuves que leur contribution est prise en compte.

« Il est important de se rappeler les leçons apprises et d’avoir des dates de fin pour un programme comme le PPO. Il faut également s’assurer de la participation des communautés, car elles seront peut-être les seules à poursuivre les activités et il est important d’entretenir la flamme. » (Arctique)

« **De nombreuses leçons ont été tirées du PPO original, qui a stupéfié tout le monde et permis au gouvernement d’avoir une idée des compétences et des connaissances des peuples autochtones. Parfois, il faut simplement quelques ressources pour soutenir ces communautés d’une façon qui permet de participer à ce genre de processus d’autodétermination. Si vous fournissez les ressources appropriées aux communautés autochtones, elles seront en mesure de se mobiliser selon leurs propres termes, ce qui rendra plus précieux le travail qu’elles accompliront parce que ce travail aura une vraie signification pour elles plutôt que d’être un simple processus et pas seulement un processus où elles cochent des cases**. » **(Atlantique)**

« **La création d’espaces et de plates-formes appropriés de confiance et de respect, tout comme les discussions transparentes sur les échecs et les erreurs sont plus importantes que les avantages qui en découlent. Il est important de pouvoir partager avec d’autres communautés ce qui ne s’est pas bien passé et les leçons tirées pour gagner du temps et pour gérer les investissements. Dans de telles situations, plutôt que de chercher des erreurs ou de jeter le blâme, l’important est d’apprendre. Nous aimerions en savoir plus sur l’évaluation et sur les leçons apprises au sujet du plus récent PPO, puis veiller à ce que cela se reflète dans la version 2.0 du PPO**. » **(Atlantique)**

« Pour mesurer le succès, il faut qu’on puisse constater les répercussions de notre contribution et qu’on nous écoute. Aussi, il faut nous montrer qu’il y a des changements et que ces efforts donnent des résultats. Il est possible de constater votre efficacité si des mesures sont prises et des améliorations sont apportées au fil du temps. Autrement dit, qu’il y a des progrès. » (Ontario)

### **Annexes**

#### Détails méthodologiques

Dans le cadre du sondage, 2 826 personnes ont répondu au questionnaire dans son intégralité, dont 2 224 répondants issus de la population générale et 561 répondants autochtones. Le sondage, qui recourrait à une combinaison aléatoire de panélistes et de sources publiques, a été mené en ligne (en ayant recours à une équipe d’enquêteurs formés et bilingues) entre le 24 janvier et le 24 février 2020.

Dans un deuxième volet, des entrevues individuelles qualitatives ont été menées au téléphone avec 26 autochtones : six dans la région du Pacifique, sept dans la région de l’Arctique, quatre au Québec, trois en Ontario, cinq dans la région de l’Atlantique, ainsi qu’une avec une organisation nationale. Les entretiens ont eu lieu en février et début mars 2022.

Le processus de collecte de renseignements est décrit séparément ci-dessous.

##### Population générale

Cet échantillon probabiliste de 2 224 participants recrutés de façon aléatoire présente une marge d’erreur de +/- 2,08 %. Ce pourcentage oscille entre trois et huit pour cent pour tous les segments, sauf quelques-uns de l’échantillon abordé dans l’analyse[[2]](#footnote-2). La source de l’échantillon est en grande partie le panel interne Prob*it*, qui se compose de Canadiens et Canadiennes recrutés au hasard. Dix pour cent des réponses de l’échantillon ont été recueillis avec des téléphones cellulaires seulement. Le tiers de l’échantillon (n=1 247) se compose de résidents vivant dans des communautés côtières situées près d’un océan, de la voie maritime du Saint-Laurent ou des littoraux des Grands Lacs. Parmi ces 1 247 cas, 688 ont été échantillonnés à partir d’une source autre que le panel Prob*it*. Ces sondages ont été réalisés au téléphone, à partir d’un échantillon aléatoire de toutes les collectivités se trouvant à une vingtaine de kilomètres ou moins d’un océan, de la voie maritime du Saint-Laurent ou des littoraux des Grands Lacs, pourvu qu’elles aient une population de moins de 20 000 habitants. Une fois la base de sondage créée et les échantillons aléatoires formés, notre équipe d’enquêteurs bilingues a mené des entrevues afin d’accroître la représentation des communautés côtières dans l’échantillon de la population générale. Ainsi, pour l’ensemble de l’échantillon de 2 224 répondants, environ la moitié des réponses ont été recueillies par ces enquêteurs formés et bilingues.

Les répondants du panel Prob*it* ont été sélectionnés pour former une base de sondage hybride recruté sur des téléphones cellulaires et des lignes terrestres à l’aide d’un système à composition aléatoire. Il s’agit de la même base de sondage et du même processus d’échantillonnage utilisés pour mener des enquêtes au téléphone, et il est considéré comme représentatif de la population[[3]](#footnote-3). Une fois que nous avions sélectionné des membres du panel, nous avons communiqué avec eux par téléphone et nous les avons recrutés en leur demandant de créer un profil de base (c.-à-d. en répondant au questionnaire de base du sondage), qui visait à obtenir un éventail de renseignements démographiques les concernant. Nous leur demandions aussi s’ils souhaitaient répondre au sondage au téléphone ou en ligne. Tous les membres de l’échantillon étaient admissibles à une participation, y compris ceux qui ne possédaient qu’un téléphone cellulaire, ceux qui n’avaient pas accès à Internet et ceux qui préféraient simplement répondre au téléphone plutôt que d’utiliser la version en ligne. Ce panel se compose d’un échantillon totalement représentatif de la population canadienne à partir duquel il est possible de sélectionner des échantillons aléatoires et de recueillir des données d’une façon plus délibérée et en temps plus opportun que ce qui serait possible dans un sondage téléphonique traditionnel. Ce panel, qui regroupe plus de 120 000 membres, peut être tenu comme représentatif de la population canadienne (c’est-à-dire qu’une population cible donnée comprise dans notre panel correspond de très près à l’ensemble de la population), et il est donc possible de lui attribuer une marge d’erreur.

Avant la tenue du sondage, le questionnaire a été mis à l’essai auprès de 44 répondants (21 fois en anglais et 23 fois en français; 34 fois en ligne et 10 fois au téléphone). Des questions supplémentaires ont été intégrées à la version du prétest en ligne afin de recueillir les impressions des répondants sur la durée, le rythme, la clarté des libellés et d’autres aspects. Des changements minimes ont été apportés à la suite des essais. Par conséquent, ces dossiers ont été inclus dans l’échantillon final à des fins d’analyse.

Le sondage en ligne avait recours à un questionnaire bilingue hébergé sur un serveur Web sécurisé sous le contrôle des Associés de recherche EKOS. Le courriel d’invitation comprenait une description et une explication de l’objectif du sondage (dans les deux langues), ainsi qu’un lien vers le site du sondage. La base de données du sondage a été mise au point en ayant recours à un numéro d’identification personnel (NIP) de façon à ce que seules les personnes détenant un NIP aient accès au sondage (le NIP était inclus dans le courriel d’invitation). Le questionnaire comprenait une préface qui présentait brièvement l’étude et la raison d’être de la recherche. Le message insistait également sur la nature volontaire et confidentielle du sondage. En tout, trois messages ont été envoyés : une invitation et deux rappels. La collecte des données s’est effectuée dans le respect des normes pertinentes de l’industrie établies par le Conseil de recherche et d’intelligence marketing canadien (CRIC). Tous les membres du panel invités étaient informés de leur droit sous le régime des lois de protection de la vie privée ainsi que de la façon d’obtenir une copie de leurs réponses et des résultats du sondage.

En comptant les cas menés au téléphone, 1 371 membres du panel ont été contactés. La suppression des cas qui n’étaient pas valides (41) a laissé un échantillon valide de 1 330 personnes, dont 98 entrevues complétées, pour un taux de participation de 7 %. En tout, 49 850 numéros de téléphone ont également été puisés au hasard dans la base de sondage réunissant de petites communautés côtières. Parmi ces numéros, 9 970 se sont avérés non valides, ce qui a mené à la création d’un échantillon valide de 39 880 numéros. Parmi ces numéros, 710 sondages ont été remplis et 374 se sont avérés inadmissibles (c.-à-d. que les répondants n’appartenaient pas à une communauté côtière), pour un taux de réponse de 3 %.

Pour le sondage en ligne, un échantillon initial de 12 240 répondants a été constitué. Selon le nombre d’entretiens achevés par rapport à ceux tentés au sein de cet échantillon, combiné avec ceux considérés comme hors du domaine, le taux de réponse s’est établi à 12 %[[4]](#footnote-4). La durée moyenne des entretiens était de 15 minutes en ligne et de 23 minutes au téléphone.

Les répondants étaient informés dans l’invitation que toutes leurs réponses étaient totalement confidentielles et qu’aucune réponse ne serait liée à des noms précis.

##### Peuples autochtones au Canada

L’échantillon autochtone a été assemblé en ayant recours à quatre populations (membres de Premières nations dans des communautés autochtones, membres de Premières nations dans des centres urbains, Métis et Inuits). Les Inuits ont en grande partie participé au sondage par le biais d’entrevues téléphoniques menées à partir de la base d’échantillonnage aléatoire des quatre régions géographiques inuites (Nunavut, Inuvialuit, Nunavik et Nunatsiavut). Les membres des Premières Nations vivant dans des communautés autochtones ont été échantillonnés à partir d’une base de sondage comportant les numéros de téléphone figurant dans les zones géographiques identifiées comme des réserves. En combinant les deux populations, 27 855 numéros de téléphone ont été utilisés. Parmi ces numéros, 7 509 n’étaient pas valides, ce qui laissait un échantillon fonctionnel de 20 346 numéros. En tout, 416 cas ont été achevés, bien qu’il ait été déterminé par la suite que certains de ces cas n’étaient pas admissibles (c.-à-d. que les répondants n’étaient pas des autochtones) et que 413 cas étaient initialement considérés comme hors du domaine. Le taux de réponse de l’échantillon combiné s’est établi à 4 %. Les cas de l’échantillon autochtone en ligne comprenaient en grande partie des Métis et des membres des Premières Nations issus d’un panel en ligne. En tout, 837 courriels ont été envoyés, ce qui a mené à l’achèvement de 168 cas pour un taux de participation de 20 %.

À la suite de la collecte des renseignements, la base de données, y compris les échantillons de la population générale et des autochtones, nous avons examiné la qualité, les valeurs aberrantes, les exigences en matière de codage, la pondération et la construction de variables indépendantes. Les tendances des sous-groupes (p. ex., âge, sexe, etc.) ont ensuite fait l’objet d’une analyse. La pondération de l’échantillon se fondait sur les paramètres de la population du plus récent recensement en ce qui concerne l’âge, le sexe, et la région du pays. Pour la population générale, la pondération entretenait également un lien avec l’échantillon des communautés côtières et non côtières. Pour l’échantillon autochtone, la pondération visait les quatre types de population (membres des Premières Nations, Métis et Inuits).

##### Caractéristiques de l’échantillon

Le tableau suivant présente le profil des échantillons de la population générale et des autochtones du sondage. Cela comprend les caractéristiques démographiques liées au type de communauté, à la région, à l’âge, au niveau de scolarité, au revenu du ménage, au lieu de naissance et au sexe. Toutes ces caractéristiques sont présentées pour les échantillons de la population générale et des peuples autochtones du Canada. La concentration des résidents côtiers dans chacun des échantillons de la population générale et des peuples autochtones est beaucoup plus élevée qu’elle ne l’était en 2020 et en 2018, bien que chaque échantillon ait été pondéré en fonction des proportions de la population de l’échantillon.

Tableau 7 : Caractéristiques de l’échantillon

*Tableau 6a : Habitez-vous dans l’un des types de communautés suivants? (Réponses multiples)*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Types de communautés** | **2022POP. GÉN.** | **2020POP. GÉN.** | **2018POP. GÉN.** | **2022AUTOCHTONE** | **2020AUTOCHTONE** | **2018AUTOCHTONE** |
| *n= (pourcentages non pondérés montrés)* | *2224* | *2141* | *2168* | *567* | *561* | *1239* |
| Une communauté côtière située à moins de vingt kilomètres d’un océan, de la Voie maritime du Saint-Laurent ou des rives des Grands Lacs | 56 % | 33 %[[5]](#footnote-5) | 42 % 5 | 54 % | 37 % | 36 % |
| Une communauté rurale de moins de 5 000 habitants | 21 % | 23 % | 23 % | 39 % | 41 % | 36 % |
| Une communauté éloignée se trouvant à plus de 500 kilomètres ou cinq heures de route d’un centre urbain | 5 % | 4 % | 6 % | 15 % | 18 % | 14 % |
| Aucune de ces réponses | 35 % | 48 % | 41 % | 26 % | 30 % | 35 % |
| Préfère ne pas répondre | 0 % | 1 % | 1 % | 0 % | 2 % | 1 % |

*Tableau 7b : Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province ou territoire** | **2022POP. GÉN.** | **2020POP. GÉN.** | **2018POP. GÉN.** | **2022AUTOCHTONE** | **2020AUTOCHTONE** | **2018AUTOCHTONE** |
| *n= (pourcentages non pondérés montrés)* | *2242* | *2141* | *2167* | *567* | *561* | *1239* |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 3 % | 2 % | 2 % | 5 % | 7 % | 5 % |
| Île-du-Prince-Édouard | 2 % | 2 % | 3 % | 0 % | 0 % | 1 % |
| Nouvelle-Écosse | 7 % | 5 % | 5 % | 4 % | 4 % | 4 % |
| Nouveau-Brunswick | 3 % | 3 % | 2 % | 2 % | 3 % | 2 % |
| Québec | 21 % | 20 % | 23 % | 18 % | 12 % | 18 % |
| Ontario | 31 % | 33 % | 29 % | 25 % | 20 % | 24 % |
| Manitoba | 2 % | 2 % | 3 % | 6 % | 10 % | 8 % |
| Saskatchewan | 1 % | 3 % | 2 % | 3 | 5 % | 5 % |
| Alberta | 4 % | 10 % | 9 % | 9 % | 9 % | 8 % |
| Colombie-Britannique | 23 % | 14 % | 17 % | 18 % | 13 % | 13 % |
| Territoires du Nord-Ouest | 2 % | 6 % | 3 % | 10 % | 18 % | 10 % |

*Tableau 7c : À quelle catégorie d’âge appartenez-vous?*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Catégories d’âge** | **2022POP. GÉN.** | **2020POP. GÉN.** | **2018POP. GÉN.** | **2022AUTOCHTONE** | **2020AUTOCHTONE** | **2018AUTOCHTONE** |
| *n=*  | *2242* | *2141* | *2168* | *602* | *561* | *1239* |
| 18 à 24 ans | 5 % | 11 % | 7 % | 2 % | 3 % | 6 % |
| 25 à 34 ans | 13 % | 17 % | 14 % | 7 % | 10 % | 16 % |
| 35 à 44 ans | 16 % | 16 % | 15 % | 10 % | 14 % | 14 % |
| 45 à 54 ans | 18 % | 18 % | 21 % | 20 % | 22 % | 21 % |
| 55 à 64 ans | 17 % | 17 % | 20 % | 27 % | 28 % | 24 % |
| 65 ans et plus | 31 % | 21 % | 23 % | 32 % | 22 % | 19 % |
| Pas de réponse | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % |

*Tableau 7d : Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Niveau de scolarité** | **2022POP. GÉN.** | **2020POP. GÉN.** | **2018POP. GÉN.** | **2022AUTOCHTONE** | **2020AUTOCHTONE** | **2018AUTOCHTONE** |
| *n=*  | *2242* | *2141* | *2168* | *567* | *561* | *1239* |
| 8e année ou moins | 1 % | 1 % | 1 % | 3 % | 2 % | 2 % |
| Quelques années d’étude au secondaire | 3 % | 3 % | 5 % | 7 % | 9 % | 14 % |
| Diplôme d’études secondaires ou l’équivalent | 22 % | 19 % | 20 % | 20 % | 18 % | 25 % |
| Apprentissage enregistré ou autre certificat ou diplôme d’une école de métiers | 5 % | 6 % | 6 % | 7 % | 5 % | 5 % |
| Collège, Cégep ou autre certificat ou diplôme d’une institution non universitaire | 21 % | 25 % | 25 % | 22 % | 28 % | 24 % |
| Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat | 7 % | 6 % | 8 % | 3 % | 7 % | 7 % |
| Baccalauréat | 24 % | 24 % | 21 % | 24 % | 17 % | 14 % |
| Diplôme d’études universitaires supérieur au baccalauréat | 16 % | 15 % | 13 % | 13 % | 11 % | 7 % |
| Je préfère ne pas répondre | 1 % | 1 % | 2 % | 1 % | 2 % | 2 % |

*Tableau 7e : Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux la somme des revenus annuels avant impôts de tous les membres de votre foyer?*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Total des revenus annuels du ménage** | **2022POP. GÉN.** | **2020POP. GÉN.** | **2018POP. GÉN.** | **2022AUTOCHTONE** | **2020AUTOCHTONE** | **2018AUTOCHTONE** |
| *n=*  | *2242* | *2141* | *2168* | *567* | *561* | *1239* |
| Moins de 20 000 $ | 5 % | 5 % | 8 % | 13 % | 11 % | 19 % |
| Entre 20 000 $ et 39 999 $ | 11 % | 12 % | 13 % | 12 % | 12 % | 19 % |
| Entre 40 000 $ et 59 999 $ | 14 % | 14 % | 14 % | 14 % | 12 % | 15 % |
| Entre 60 000 $ et 79 999 $ | 12 % | 11 % | 12 % | 14 % | 12 % | 11 % |
| Entre 80 000 $ et 99 999 $ | 12 % | 13 % | 11 % | 8 % | 8 % | 10 % |
| Entre 100 000 $ et 149 999 $ | 18 % | 17 % | 15 % | 19 % | 17 % | 9 % |
| 150 000 $ et plus | 16 % | 13 % | 12 % | 9 % | 13 % | 6 % |
| Préfère ne pas répondre | 13 % | 14 % | 16 % | 11 % | 15 % | 10 % |

*Tableau 7f : Où êtes-vous né(e)?*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Lieu de naissance** | **2022POP. GÉN.** | **2020POP. GÉN.** | **2018POP. GÉN.** | **2022AUTOCHTONE** | **2020AUTOCHTONE** | **2018AUTOCHTONE** |
| *n=*  | *2242* | *2141* | *2168* | *567* | *561* | *1239* |
| Au Canada | 95 % | 88 % | 87 % | 99 % | 96 % | 97 % |
| À l’extérieur du Canada | 3 % | 11 % | 2 % | 0 % | 3 % | 2 % |
| Européen, tous les autres | -- | 1 % | 2 % | -- | 0 % | 0 % |

*Tableau 7g : Êtes-vous...?*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Genre** | **2022POP. GÉN.** | **2020POP. GÉN.** | **2018POP. GÉN.** | **2022AUTOCHTONE** | **2020AUTOCHTONE** | **2018AUTOCHTONE** |
| *n=*  | *2242* | *2141* | *2168* | *567* | *561* | *1239* |
| Homme | 48 % | 48 % | 49 % | 47 % | 47 % | 53 % |
| Femme | 51 % | 51 % | 51 % | 52 % | 51 % | 47 % |
| Préfère m’auto-identifier | 1 % | -- | -- | 1 % | -- | -- |
| Préfère ne pas répondre | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 0 % |

#### Entrevues approfondies avec des participants autochtones

Dans un deuxième volet de l’étude, EKOS a mené des entrevues qualitatives avec des personnes représentant des communautés côtières autochtones. Les responsables du PPO ont fourni une liste d’entrevues dans laquelle des individus issus de communautés autochtones des régions de l’Atlantique, de l’Arctique, de l’Ontario, du Québec et du Pacifique sont identifiés. En tout, 26 entrevues ont été menées, dont six dans la région du Pacifique, sept dans la région de l’Arctique, quatre au Québec, trois en Ontario et six dans la région de l’Atlantique, ainsi qu’une avec une organisation autochtone nationale. Les entretiens ont eu lieu entre les mois de février et mars 2020. Les entrevues ont été menées à l’aide d’un guide semi-structuré se composant de questions cernées par le PPO et de questions élaborées en collaboration par le PPO et les Associés de recherche EKOS. Le guide d’entretien a été mis au point en anglais, puis traduit en français, et des entrevues ont été menées dans la langue officielle du choix de la personne interrogée. Des honoraires de 150 dollars étaient offerts aux participants. La plupart des entrevues, toutes menées au téléphone, duraient de 45 à 60 minutes.

#### Questionnaire du sondage

INTRO

Nous vous remercions de prendre le temps de répondre au présent sondage portant sur des enjeux qui intéressent actuellement les Canadiens ainsi que les peuples autochtones.

**Votre participation est volontaire et toutes vos réponses demeureront entièrement confidentielles.** Il faut environ 15 minutes pour répondre au sondage lequel est enregistré auprès du service de vérification de la recherche du Conseil de recherche et d'intelligence marketing Canadien (CRIC). Ce sondage est mené par les Associés de recherche EKOS, en conformité avec les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

 Votre décision d'y prendre part ou non n'aura aucune répercussion sur les démarches que vous pourriez entreprendre auprès du gouvernement du Canada.

 Les renseignements personnels que vous fournissez à Transports Canada sont recueillis conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée du Conseil du Trésor. Nous ne recueillons que les renseignements dont nous avons besoin pour mener à bien le projet de recherche. En plus de protéger vos renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels vous permet d'accéder à vos renseignements personnels et de les modifier. Vos réponses seront anonymes dans la mesure où elles ne seront présentés que dans des groupes se composant d'au moins dix participants.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces droits ou sur nos pratiques relatives à la protection de la vie privée, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la protection de la vie privée de Transports Canada en composant le 613-993-6161. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à l'adresse www.priv.gc.ca si vous croyez que vos renseignements personnels ont été utilisés inadéquatement.

QCOMM [1,4]

Habitez-vous dans l'un des types de communautés suivants?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Une communauté côtière située à moins de trente kilomètres d'un océan, de la Voie maritime du Saint-Laurent ou des rives des Grands Lacs. 2

Une communauté rurale de moins de 5000 habitants. 3

Une communauté éloignée se trouvant à plus de 500 kilomètres ou cinq heures de route d'un centre urbain. 4

Aucune de ces réponses 98

Je préfère ne pas répondre 99

Q30

Vous considérez-vous comme un Autochtone ou un membre d'une Première Nation?

Oui 1

Non 2

Je ne sais pas 8

Je refuse de répondre 9

Q30B

 YES

Laquelle des catégories suivantes vous décrit le mieux? Êtes-vous un(e) membre d'une Première Nation, un(e) Métis(se) ou un(e) Inuit(e)?

Membre d'une Première Nation 1

Métis(se) 2

Inuit(e) 3

Autre (préciser) 77

Je refuse de répondre 99

Q31

 FN

Habitez-vous dans une communauté autochtone ou des Premières Nations pendant au moins six mois de l'année?

Oui 1

Non 2

Je ne sais pas 8

Je refuse de répondre 9

PQ1

Comment définiriez-vous votre niveau de connaissance (p. ex., la mesure dans laquelle vous croyez posséder des connaissances) par rapport à chacun des sujets suivants?

Q1A

Enjeux de sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire au Canada.

Je ne les connais pas du tout 1 1

2 2

Je les connais moyennement 3 3

4 4

Je les connais très bien 5 5

Je ne sais pas 98

Q1B

Mesures prises au Canada pour protéger le milieu marin.

Je ne les connais pas du tout 1 1

2 2

Je les connais moyennement 3 3

4 4

Je les connais très bien 5 5

Je ne sais pas 98

PQ2

Selon vous, à quel point les enjeux suivants sont-ils importants?

Q2A

Sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire.

Pas du tout important 1 1

2 2

Assez important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q2B

Protection du milieu marin.

Pas du tout important 1 1

2 2

Assez important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q39

À quel point vous fiez-vous au système de sécurité maritime?

Je ne m'y fie pas du tout 1 1

2 2

Je m'y fie moyennement 3 3

4 4

Je m'y fie tout à fait 5 5

Je ne sais pas 98

Q40 [1,4]

 CONFIDENT/NOT CONFIDENT

Pouvez-vous nommer quoi que ce soit que vous avez vu ou entendu expliquant pourquoi vous vous sentez de cette manière?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles 1

Opinions de gens dans les médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube) 2

Observation de ce que vous voyez dans votre communauté ou autour de vous 3

Autre (préciser) 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 98

Q6

 CONFIDENT/NOT CONFIDENT

Au cours des cinq dernières années, est-ce que votre confiance dans le système de sécurité maritime du Canada a augmenté, a diminué ou est restée la même?

Elle a diminué considérablement 1 1

2 2

Elle est restée la même qu'il y a 5 ans 3 3

4 4

Elle a augmenté considérablement 5 5

Je ne sais pas / Pas de réponse 98

PQ4

Selon ce que vous savez, le gouvernement du Canada a-t-il des programmes, règlements ou activités en place pour...

Q4A

prévenir des incidents, comme des déversements de pétrole brut, qui contribuent à la pollution marine?

Oui 1

Non 2

Je ne suis pas sûr(e) 98

Q4B

surveiller la pollution marine?

Oui 1

Non 2

Je ne suis pas sûr(e) 98

Q4C

intervenir lors d'incidents liés à la pollution marine, comme des déversements de pétrole brut?

Oui 1

Non 2

Je ne suis pas sûr(e) 98

Q4D

travailler en étroite collaboration avec des peuples autochtones et des communautés côtières afin de protéger les côtes et les voies navigables du Canada?

Oui 1

Non 2

Je ne suis pas sûr(e) 98

Q8

Avez-vous vu, lu ou entendu quoi que ce soit sur le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada?

Oui 1

Non 2

Je ne suis pas sûr(e) 98

Q9

<[Q8 = 1] Comme vous le savez peut-être, le [ELSE]Le> gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans en novembre 2016. Il comprend un investissement de 1,5 milliard de dollars visant à mieux protéger les côtes et voies navigables du Canada et d'en améliorer la sécurité maritime. Vous rappelez-vous avoir lu ou entendu quoi que ce soit sur cette initiative?

Oui, clairement 1

Oui, vaguement 2

Non 3

Je ne suis pas sûr(e) 98

Q10 [1,11]

 IF YES

Où vous rappelez-vous avoir entendu parler du Plan de protection des océans du Canada?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

À la télévision 1

À la radio 2

Dans un journal 3

Dans un journal de quartier ou communautaire en ligne (c.-à-d. autres que les quotidiens) 4

Dans une revue 5

Sur Internet (mention générale) 6

Dans les médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube) 7

Sur le site Web de Transports Canada ou du gouvernement du Canada 8

Dans du courrier du gouvernement du Canada 9

Par le bouche-à-oreille (amis, familles, connaissance) 10

Autre, veuillez préciser (soyez le plus précis possible) : 77

Je ne me rappelle pas 98

Q11 [1,6]

 IF YES

Que vous rappelez-vous avoir entendu sur le Plan?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et intervenir. 1

Le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers. 2

Le gouvernement collabore avec des communautés locales afin d'aborder le trafic maritime. 3

Le gouvernement travaille étroitement avec des peuples autochtones et des communautés côtières pour protéger les littoraux du Canada. 4

Le gouvernement met à jour les règlements et le régime législatif afin de protéger les gens, les navires et l'environnement. 5

Autre (préciser) 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 98

PQ15

À quel point les aspects suivants du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada sont-ils importants?

Q15A

Attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q15B

Réagit mieux, plus fortement et plus rapidement à la pollution maritime

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q15C

Protéger les espèces de baleines en voie de disparition

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q15D

Protéger et restaurer des écosystèmes côtiers

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q15E

Enlever les navires abandonnés et les épaves

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q15F

Investit dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime?

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q15G

Améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q15J

Renforcer le principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent leurs responsabilités lors de déversements qui endommagent les milieux marins?

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

PQ16

Quel type de conséquences croyez-vous que le Plan de protection des océans aura sur les aspects suivants?

Q16A

la santé des littoraux et voies navigables du Canada?

Conséquences très négatives 1 1

2 2

Pas de conséquences 3 3

4 4

Conséquences très positives 5 5

Je ne sais pas 98

Q16B

la santé de la faune et de la flore marines?

Conséquences très négatives 1 1

2 2

Pas de conséquences 3 3

4 4

Conséquences très positives 5 5

Je ne sais pas 98

Q16C

la santé des gens vivant dans des communautés autochtones et côtières?

Conséquences très négatives 1 1

2 2

Pas de conséquences 3 3

4 4

Conséquences très positives 5 5

Je ne sais pas 98

Q16D

la sécurité de l'industrie du transport maritime?

Conséquences très négatives 1 1

2 2

Pas de conséquences 3 3

4 4

Conséquences très positives 5 5

Je ne sais pas 98

Q16E

les économies locales se trouvant près de littoraux et voies navigables du Canada?

Conséquences très négatives 1 1

2 2

Pas de conséquences 3 3

4 4

Conséquences très positives 5 5

Je ne sais pas 98

Q16F

protection des baleines en voie de disparition

Conséquences très négatives 1 1

2 2

Pas de conséquences 3 3

4 4

Conséquences très positives 5 5

Je ne sais pas 98

PQ29

Le Plan de protection des océans est une stratégie nationale de 1,5 milliard de dollars dont l'objectif est de mettre sur pied un système de sécurité maritime de calibre mondial qui offre des possibilités économiques aux Canadiens d'aujourd'hui tout en protégeant nos côtes pour les générations futures. Veuillez indiquer à quel point vous vous fiez au Plan de protection des océans pour...

Q29A

Améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable le long des voies navigables et des côtes du Canada?

Je ne m'y fie pas du tout 1 1

2 2

Je m'y fie moyennement 3 3

4 4

Je m'y fie tout à fait 5 5

Je ne sais pas 98

Q29B

Protéger le milieu marin du Canada?

Je ne m'y fie pas du tout 1 1

2 2

Je m'y fie moyennement 3 3

4 4

Je m'y fie tout à fait 5 5

Je ne sais pas 98

Q29C

Offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières, pour qu'elles participent au système de sécurité maritime du Canada?

Je ne m'y fie pas du tout 1 1

2 2

Je m'y fie moyennement 3 3

4 4

Je m'y fie tout à fait 5 5

Je ne sais pas 98

PQ32

Le Régime de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin du Canada a été mis sur pied en 1995 en tant que partenariat entre le gouvernement et l'industrie. À titre de ministère fédéral responsable de ce régime, Transports Canada s'occupe de l'élaboration et de l'application de ses directives et règlements.

Veuillez indiquer à quel point vous vous fiez au Régime de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin du Canada pour faire ce qui suit.

Q32A

nettoyer un déversement de pétrole

Je ne m'y fie pas du tout 1 1

2 2

Je m'y fie moyennement 3 3

4 4

Je m'y fie tout à fait 5 5

Je ne sais pas 98

Q32B

intervenir en temps opportun lors d'un déversement de pétrole

Je ne m'y fie pas du tout 1 1

2 2

Je m'y fie moyennement 3 3

4 4

Je m'y fie tout à fait 5 5

Je ne sais pas 98

Q32C

veiller à ce que les pollueurs assument les coûts et à ce que les communautés touchées soient compensées lors d'un déversement causé par un navire ou d'un accident maritime

Je ne m'y fie pas du tout 1 1

2 2

Je m'y fie moyennement 3 3

4 4

Je m'y fie tout à fait 5 5

Je ne sais pas 98

PQ21

 HALF SAMPLE FOR NON-INDIGENOUS, NON-COASTAL

À quel point les entités suivantes ont-elles un rôle important à jouer pour améliorer la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire, dans votre région?

Q21A

le gouvernement du Canada

Aucun rôle 1 1

2 2

Un rôle moyen 3 3

4 4

Un rôle très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q21B

votre gouvernement provincial ou territorial

Aucun rôle 1 1

2 2

Un rôle moyen 3 3

4 4

Un rôle très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q21C

votre administration régional ou gouvernement <INDIG: [Q31 = 1]Indigenous[ELSE]local>

Aucun rôle 1 1

2 2

Un rôle moyen 3 3

4 4

Un rôle très important 5 5

Je ne sais pas 98

PQ24

 HALF SAMPLE

Selon ce que vous savez, au cours des dernières années, à quel point les entités suivantes ont-elles joué un rôle important pour aborder les questions liées à la sécurité maritime, y compris celles relatives à la navigation sécuritaire, dans votre région?

Q24A

le gouvernement du Canada

Aucun rôle 1 1

2 2

Un rôle moyen 3 3

4 4

Un rôle très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q24B

votre gouvernement provincial ou territorial

Aucun rôle 1 1

2 2

Un rôle moyen 3 3

4 4

Un rôle très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q24C

votre administration régional ou gouvernement < [Q31 = 1] autochtone [ELSE]local>

Aucun rôle 1 1

2 2

Un rôle moyen 3 3

4 4

Un rôle très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q27

À quel point est-il important de pouvoir donner votre opinion ou formuler des commentaires sur les décisions que prend le gouvernement du Canada relativement à la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire, dans votre région?

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q28

À quel point est-il important pour les communautés autochtones et côtières de travailler étroitement avec le gouvernement du Canada relativement aux décisions qui sont prises sur la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire, dans votre région?

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q42

Avez-vous déjà recherché des renseignements sur la sécurité maritime au Canada?

Oui 1

Non 2

Je ne sais pas 98

Q43 [1,13]

Si vous souhaitiez en savoir plus sur les programmes, règlements et activités du gouvernement du Canada visant la protection des littoraux et des voies navigables du Canada, où serait-il le plus possible que vous recherchiez de l'information ou à qui serait-il le plus probable que vous vous adressiez?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Nouvelles à la télévision, à la radio ou dans les journaux 1

Émissions-débats à la télévision, à la radio ou dans les journaux 2

Journaux communautaires ou de quartier 3

Revues 4

Internet (p. ex., moteur de recherche comme Google) 5

Médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube) 6

Transports Canada ou un autre site Web du gouvernement du Canada 7

Ligne sans frais ou visite dans des bureaux du gouvernement du Canada 8

Amis, famille, connaissances 9

Quelqu'un qui travaille dans l'industrie du transport maritime 10

Quelqu'un qui travaille dans le transport ou la sécurité maritime à l'échelle régionale 11

Organisation non gouvernementale pertinente (p. ex., ONG environnementale) 12

Autre, veuillez préciser (soyez le plus précis possible) : 77

Je ne me rappelle pas 98

Q44

Selon vous, à quel point est-il important que le gouvernement du Canada informe les Canadiens de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime et la protection globale du milieu marin du Canada?

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

PQ45

À quel point croyez-vous qu'il est important que le gouvernement du Canada fournisse les types de renseignements suivants aux Canadiens sur le rôle qu'il joue dans la protection des littoraux et voies navigables du Canada?

Q45A

Suivi sur les conséquences d'incidents ou de déversements

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q45B

Suivi du dossier de nettoyage des déversements

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q45C

Activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q45D

Mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire

Pas du tout important 1 1

2 2

Moyennement important 3 3

4 4

Très important 5 5

Je ne sais pas 98

Q46

Avez-vous déjà assisté à une séance de mobilisation dans votre région sur la sécurité marine et sur le Plan de protection des océans?

Oui 1

Non 2

Je ne sais pas 98

QFSA

Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

77 77

Je préfère ne pas répondre 99

QPROV

 PREFER NOT TO SAY

Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

Terre-Neuve 1

Île-du-Prince-Édouard 2

Nouvelle Écosse 3

Nouveau Brunswick 4

Québec 5

Ontario 6

Manitoba 7

Saskatchewan 8

Alberta 9

Colombie-Britannique 10

Yukon 11

Territoires du Nord-Ouest 12

Nunavut 13

Aucune de ces provinces ou territoires 99

QAGE

En quelle année êtes-vous né(e)?

Note : Inscrire l'année au complet (p. ex., pour 1977, indiquer « 1977 »

Année 1

Aucune réponse 99

QAGE2

 NO ANSWER

À quelle catégorie d'âge appartenez-vous ?

18 à 24 1

25 à 34 2

35 à 44 3

45 à 54 4

55 à 64 5

65 et plus 6

Aucune réponse 99

QEDUC

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint ?

Secondaire 2 ou moins/8 e année ou moins 1

Quelques années d'étude au secondaire 2

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent 3

Apprentissage enregistré ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers 4

Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme d'une institution non universitaire 5

Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat 6

Baccalauréat 7

Diplôme d'études universitaires supérieur au baccalauréat 8

Je préfère ne pas répondre 99

QINC

Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux la somme des revenus annuels avant impôts de tous les membres de votre foyer ?

Moins de 20 000 $ 1

Entre 20 000 $ et 39,999 $ 2

Entre 40 000 $ et 59,999 $ 3

Entre 60 000 $ et 79,999 $ 4

Entre 80 000 $ et 99,999 $ 5

Entre 100 000 $ et 149,999 $ 6

150 000 $ et plus 7

Je préfère ne pas répondre 99

QBORN

Où êtes-vous né(e) ?

Au Canada 1

À l'extérieur du Canada (précisez le pays ) : 2

Je préfère ne pas répondre 99

QGENDR

Êtes-vous...?

un Homme 1

une Femme 2

Je préfère m'auto-identifier (préciser) 3

Je préfère ne pas répondre 99

THNK

 Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage, nous vous en sommes reconnaissants.

THNK2

Malheureusement, mais vos réponses nous indiquent que vous n'êtes pas admissible à participer à ce sondage. Le sondage regroupe actuellement des résidents de collectivités côtières situées le long des océans et de la voie maritime du Saint-Laurent. Merci de votre temps.

#### Guide d’entretien à l’intention des répondants autochtones

Transports Canada a confié aux Associés de recherche EKOS Inc. le mandat de mener une recherche sur l’opinion publique afin de mesurer la confiance dans le système de sécurité maritime du Canada et la connaissance du Plan de protection des océans. Cette stratégie nationale d’une valeur de 1,5 milliard de dollars est conçue pour mettre sur pied un système de sécurité maritime de classe mondiale pour notre pays qui augmentera la capacité du gouvernement du Canada à prévenir les incidents liés à la pollution marine et à améliorer les interventions lorsqu’ils se produisent.

Cette étude a été menée en 2018 et en 2020. Comme dans les éditions antérieures, l’un des volets de cette étude consiste en des entretiens avec des intervenants clés travaillant avec des communautés autochtones ou représentant des communautés autochtones qui entretiennent une relation avec les littoraux et les voies navigables du Canada. Les entretiens devraient durer environ 45 minutes et se dérouleront au téléphone.

Vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Les résultats seront présentés sous forme agrégée et ne se réfèreront pas personnellement à vous. Cet entretien vous permettra d’exprimer vos opinions et de formuler des recommandations à l’égard du Plan de protection des océans. Les données recueillies dans le cadre de cette étude permettront de déterminer des façons par lesquelles le plan peut établir des partenariats significatifs avec des peuples autochtones lors de sa prochaine version. Les résultats de la recherche sur l’opinion publique seront partagés avec tous les participants vers le mois d’août 2022. Merci du temps que vous nous consacrez pour partager vos précieuses connaissances dans cette recherche.

Je m’appelle \_\_\_\_\_\_\_\_\_ et je travaille pour les Associés de recherche EKOS dans l’édition de 2022 de ce projet. EKOS a également participé à cette étude en 2018 et en 2020. Je vais enregistrer notre entretien pour pouvoir prendre des notes plus précises, mais vos réponses demeureront complètement confidentielles. Est-ce que cette pratique vous semble acceptable?

Veuillez noter que certaines de ces questions pourraient ne pas s’appliquer à votre situation. Il est également possible que vous ne possédiez pas assez d’information pour y répondre. Si l’un ou l’autre de ces cas se présente, veuillez m’en informer.

1. Que signifie l’océan pour vous et votre communauté?
	1. Pourquoi les océans et les voies navigables sont-ils importants pour vous?
	2. Est-ce que la navigation maritime[[6]](#footnote-6) est importante pour vous et votre communauté? Pourquoi?
	3. De quelles façons la navigation maritime a-t-elle affecté votre communauté par le passé ou l’affecte-t-elle à l’heure actuelle?
2. Quel type de rôle le gouvernement du Canada devrait-il jouer dans le développement de la sécurité maritime[[7]](#footnote-7), y compris en matière de navigation, dans votre région?
	1. Comment le gouvernement du Canada peut-il améliorer la prévention et les interventions lors d’incidents liés à la pollution marine?
3. Croyez-vous que les communautés autochtones devraient jouer un rôle plus important dans la protection des littoraux du Canada? Quel rôle votre communauté devrait-elle jouer?
4. Que pensez-vous de l’idée que le gouvernement du Canada offre aux communautés autochtones des formations et du matériel pour contribuer à la protection des côtes canadiennes, y compris pour prévenir des accidents et y réagir, et pour générer des données scientifiques liées à la sécurité maritime?
5. De quelle autre façon le gouvernement du Canada peut-il travailler avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les littoraux du Canada?
6. De quelles manières le gouvernement du Canada pourrait-il recueillir les commentaires et suggestions de votre communauté sur la sécurité maritime?
7. De quelles autres manières le gouvernement du Canada pourrait-il recueillir des idées et des commentaires de votre communauté sur la sécurité maritime?
8. Avez-vous entendu parler du Plan de protection des océans? Qu’est-ce que vous en avez appris?
9. Croyez-vous bien comprendre en quoi consiste le Plan de protection des océans?
10. De quelles manières le gouvernement du Canada pourrait-il faciliter la compréhension du Plan de protection des océans dans votre communauté?
	1. Qu’en est-il des rencontres en personne? Est-ce que des réunions en ligne seraient utiles? Des médias sociaux? Des renseignements disponibles sur un site Web? Du publipostage direct? Autre chose?
11. Est-ce que vous et votre communauté participez actuellement à la mise en œuvre du Plan de protection des océans ou prévoyez de le faire? De quelles façons?
12. Croyez-vous que le Plan de protection des océans peut aider des communautés autochtones à jouer un rôle actif dans les décisions qui sont prises relativement à la sécurité maritime? Pourquoi/Pourquoi pas? Si ce n’est pas le cas, est-ce que quelque chose peut être fait pour changer cela?
13. Quels aspects du Plan de protection des océans fonctionnent bien?
14. Quels aspects du Plan de protection des océans pourraient être améliorés?
15. Comment des partenariats entre le gouvernement du Canada et des communautés autochtones peuvent-ils être mis sur pied ou maintenus?
	1. Quelles sont les meilleures manières de veiller à ce que ces partenariats soient efficaces?
	2. Selon vous, qu’est-ce qu’un « partenariat significatif »?
	3. Est-ce que le Plan de protection des océans est un outil efficace pour contribuer à la création et au maintien de partenariats significatifs?
1. Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient importantes dans une proportion de 95 %. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les marges d’erreur associées aux résidents des Prairies et de l’Arctique sont plus considérables (10 % et 9 %, respectivement). [↑](#footnote-ref-2)
3. Enquête canadienne sur l’utilisation de l’Internet, Statistique Canada. [↑](#footnote-ref-3)
4. En tout, 12 240 invitations ont été envoyées par courriel. À l’exception de 73 cas considérés comme invalides dans le cadre des tentatives téléphoniques, l’échantillon valide comprenait 12 167 sujets. Le taux de réponse pour les 1 451 questionnaires remplis en ligne sur l’échantillon valide de 12 167 est de 11,9 %.

 [↑](#footnote-ref-4)
5. Le pourcentage de résidents des communautés côtières dans l’échantillon du grand public n’est pas pondéré. La proportion pondérée dans la population s’appliquant aux données pour l’analyse est de 27 %. [↑](#footnote-ref-5)
6. L’expédition de biens (cargo) par océan ou par voie navigable. [↑](#footnote-ref-6)
7. La protection de la vie et de l’environnement marin grâce au déplacement sécuritaire de toute forme de transport par eau. [↑](#footnote-ref-7)